

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

S²LO

Service
Syndicat Mixte
de l'Argens
VAR

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Pour vous, pour notre territoire

ÉDITO

L'année 2024 a été marquée, pour le Syndicat Mixte de l'Argens, par une action territoriale poursuivie et amplifiée, résultat du travail, de la mobilisation et du soutien de tous, élus, agents et partenaires, afin que les chantiers avancent et que les projets deviennent des réalités.

Sur la Nartuby, les travaux d'envergure de l'action 35 prennent forme avec l'aménagement des berges d'un linéaire de plus de 3 km, la démolition du pont d'accès à la Zone Carrefour. Les premiers bénéfices ont été observés lors de la crue d'octobre 2024 puisqu'il n'a pas été observé d'inondations sur les propriétés riveraines, habituellement impactées par ce type de crue. Il s'agit d'une démonstration de l'efficacité des ouvrages réalisés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée par Dracénie Provence Verdon Agglomération.

À Fréjus, les travaux préparatoires à la création du système d'endiguement de la Zone d'activités de La Palud ont été réalisés et le marché principal de construction a été attribué pour une mise en œuvre en 2025 et en 2026. Cette étape marque un tournant important des engagements pris avec Estérel Côte d'Azur Agglomération qui a confié cette action du PAPI au SMA.

Que ce soit à Brignoles, Taradeau ou bien d'autres villes, les projets du SMA avancent avec la même énergie et le concours de nos partenaires.

Pour permettre une intervention du SMA sur toutes les communes membres, le dispositif ALABRI destiné aux particuliers a été déployé pour offrir aux personnes impactées par les inondations une solution d'adaptation de leur bien. Il prendra, dès 2025, de l'ampleur sur tout le territoire.

Les rivières du Cauron, de la Ribeirotte, de l'Eau salée et encore d'autres affluents peuvent désormais faire l'objet de travaux d'entretien et de restauration, les autorisations préfectorales étant obtenues et les marchés de travaux conclus. À la fin de l'année 2024, ce sont 750 km de cours d'eau traversant l'ensemble du bassin versant qui ont fait l'objet d'une attention particulière du SMA et de son équipe technique.

Les contours d'une gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de tout le bassin de l'Argens au moyen d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ont été délimités et largement concertés avec les EPCI membres, les élus du Syndicat et les partenaires. Le périmètre de ce nouvel outil a été validé en Conseil syndical, aussi les prochaines années seront consacrées à l'élaboration de cette politique territoire de gestion de l'eau, avec l'ambition d'une concertation de fond sur ce sujet important.

Ce sont toutes l'énergie et la volonté qui caractérisent le Syndicat Mixte de l'Argens que l'on perçoit à la lecture du rapport d'activités 2024. Une énergie et une volonté traduites en actions, partout sur son territoire.

Didier BREMOND

Président du Syndicat Mixte de l'Argens
Premier vice-président du Conseil Départemental du Var
Président de l'Agglomération Provence Verte
Maire de Brignoles



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

S²LOW

1. Les temps forts de 20244

2. Le Syndicat Mixte de l'Argens6

2.1. Sa gouvernance solidaire6

2.2. Ses membres en 20247

2.3. L'activité du Bureau et du Comité syndical en 20248

2.4. Les marchés publics en 20248

2.5. L'évolution de l'équipe administrative et technique du SMA.....9

2.6. L'exécution du budget 2024 : les chiffres clés..... 10

2.7. Nos missions 12

3. Les activités du SMA en 202413

3.1. Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger 13

3.2. Préserver la ressource et suivre sa qualité 21

3.3. Améliorer la résilience du territoire face aux inondations 28

3.4. Aménager le fleuve et ses affluents 37

3.5. Sensibiliser le public au patrimoine naturel de l'Argens 47

4. Orientations 2025.....51

1. Les temps forts de 2024

7 février 2024 : Comité de rivière Nartuby

Les membres du comité de rivière Nartuby se sont réunis à Trans-en-Provence, le 7 février, en présence de Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan, afin de faire un bilan à mi-parcours, de l'ensemble des actions réalisées, en cours et à venir dans les deux prochaines années.

Signé en 2020, le second contrat de rivière Nartuby s'inscrit dans la continuité de la dynamique territoriale, puisqu'il fait suite à une précédente démarche structurée entre 2007 et 2012.

Le contrat fédère 18 partenaires dont 15 maîtres d'ouvrages (communes et intercommunalités, associations, syndicat de bassin, etc), et se structure autour de 5 enjeux transversaux au bassin versant, se répartissant à travers 45 actions sur la période 2020-2025.



9 juillet 2024 : COPIL PAPI et validation de la démarche PEP Argens

Le comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel a validé le 9 juillet 2024 l'engagement du Syndicat Mixte de l'Argens, en tant que porteur, dans l'élaboration d'un dossier de candidature pour la labellisation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) à l'échelle du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel. Ce nouveau programme définira la politique de prévention des inondations du territoire et les nouvelles actions à engager à partir de 2026 pour une durée de 2 ans, ainsi que la contractualisation des financements associés au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

En cohérence avec les actions du PAPI (2016-2025) qui pourront se poursuivre pendant la durée du PEP sous réserve d'avoir obtenu les autorisations environnementales, il s'agira :

- + De déterminer de nouvelles actions relatives à l'information préventive, la surveillance et la prévision des crues, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme ;
- + De dimensionner la poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité ;
- + De définir les études préparatoires pour préparer un prochain PAPI avec travaux à partir de 2028.

La concertation autour du programme sera mise en œuvre à partir de l'automne 2024 avec une validation du dossier de demande de labellisation du Programme d'Etudes Préalables par le comité de pilotage proposée en juillet 2025.

3 décembre 2024 : Atelier concertation PTGE Bresque



Dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Bresque, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé un atelier multi-acteurs en décembre 2024, au Bastidon de Sillans-la-Cascade. Cette nouvelle mobilisation a permis le partage de la stratégie du PTGE et la finalisation des fiches actions.

Cet atelier a été l'occasion de rappeler la vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux effets du changement climatique. Une première séquence organisée autour d'un temps d'inclusion a ensuite permis la découverte des fiches actions. Chacun a ainsi pu contribuer à l'apport de précisions, d'informations complémentaires pour la feuille de route du PTGE.

Trois ateliers tournants ont ensuite été organisés autour des fiches actions qui nécessitent un approfondissement ou la recherche d'acteurs engagés.

Après les deux séquences d'atelier, les participants ont dressé le bilan de l'enrichissement des fiches et de l'engagement potentiel des acteurs. La journée s'est poursuivie par une visite, où les participants ont été invités à découvrir la prise d'eau d'un canal et ses principales caractéristiques.

Ce travail a marqué **la finalisation du PTGE**, par la définition d'un programme stabilisé, en adéquation avec les objectifs visés, notamment en matière d'économie pour **l'atteinte de l'équilibre quantitatif en condition actuelle et en contexte de changement climatique.**



2. Le Syndicat Mixte de l'Argens

2.1. Sa gouvernance solidaire

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), un établissement public au service du territoire pour la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le Var a vécu à seize mois d'intervalle, en juin 2010 et novembre 2011, deux inondations catastrophiques causant de nombreux décès et des millions d'euros de dégâts. Suite aux événements dramatiques du 15 juin 2010 sur le bassin versant de l'Argens, la nécessité d'une structure intercommunale à l'échelle des limites géographiques du fleuve, destinée à protéger les populations et réduire l'exposition au risque inondation, s'est imposée. C'est dans ce contexte que **le Syndicat Mixte a été créé en 2014** afin de gérer le bassin versant de l'Argens dans son ensemble, en réunissant 74 communes à travers 8 intercommunalités membres.

Depuis le 17 décembre 2019, un arrêté préfectoral approuve la transformation du SMA en Établissement Public Territorial de Bassin. À ce titre, il agit à l'échelle du bassin versant de l'Argens et intervient pour être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des conséquences des inondations, de protection des milieux aquatiques et de gestion équilibrée de la ressource en eau.

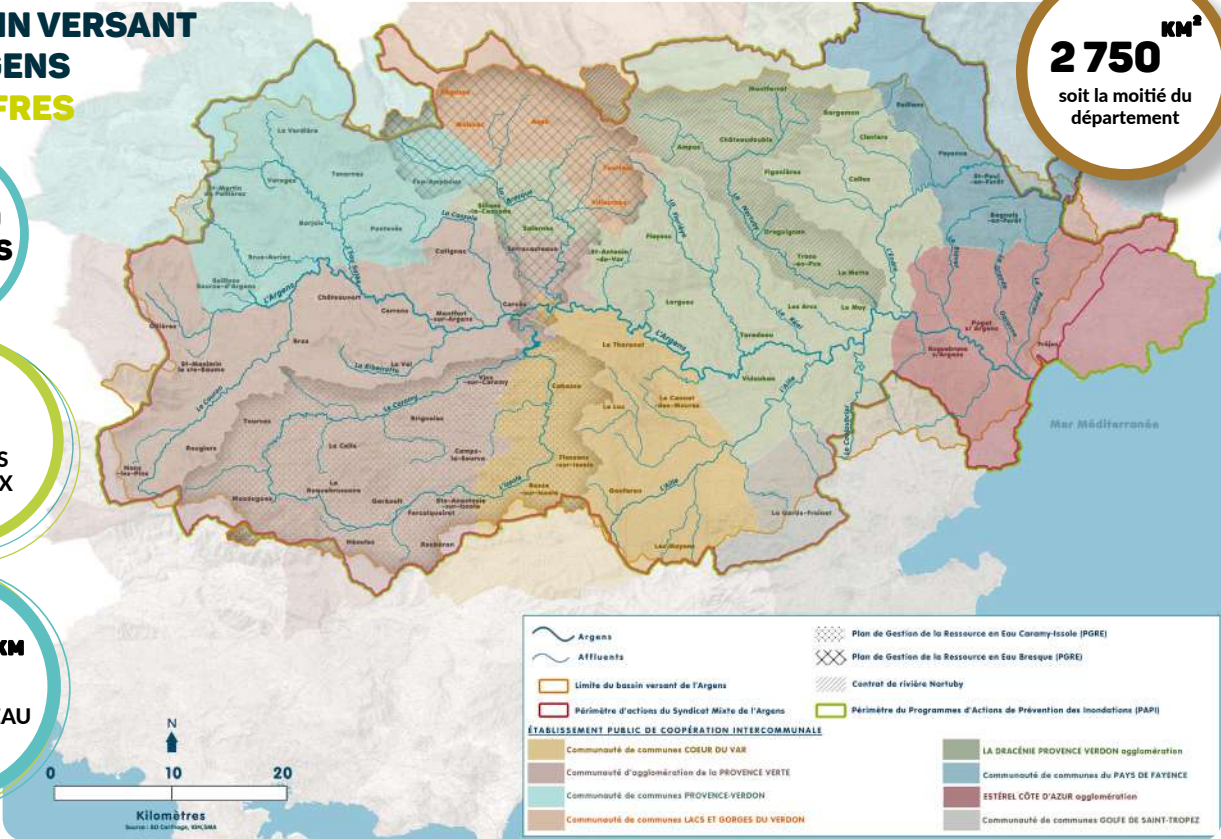
LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS EN CHIFFRES

365 000
HABITANTS

19
AFFLUENTS
PRINCIPAUX

1784^{KM}
DE COURS D'EAU

2 750^{KM²}
soit la moitié du
département



2.2. Ses membres en 2024

Le SMA est administré par un Conseil syndical composé de 74 représentants de communes et EPCI à fiscalité propre. Les élus sont au cœur des prises de décision du syndicat, avec un Bureau syndical représentatif des intercommunalités.

LE PRÉSIDENT

Didier BRÉMOND,
1er Vice-président du Département du Var
Président de l'Agglomération Provence Verte
Maire de Brignoles



TREIZE VICE-PRÉSIDENTS représentant toutes les intercommunalités :

- 1er Vice-président, Jacques Paul, Maire de La Celle ;
- 2e Vice-président, Alain Caymaris Maire de Trans-en-Provence ;
- 3e Vice-président, Yannick Simon, Maire de Cabasse, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var ;
- 4e Vice-président, Bernard de Boisgelin, Maire de Saint-Martin-de-Pallières ;
- 5e Vice-président, Nicolas Martel, Maire de Saint-Paul-en-Forêt ;
- 6e Vice-président, Rolland Balbis, Maire de Villecroze, Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;
- 7e Vice-président, Laurent Giubergia, Maire du Plan-de-la-Tour ;
- 8e Vice-président, Jean-Pierre Souza, Adjoint au Maire à Draguignan ;
- 9e Vice-président, Gilles Longo, Adjoint au Maire de Fréjus ;
- 10e Vice-président, Patrick Bonnet, Conseiller municipal à Garéoult ;
- 11e Vice-président, Cédric Dubois, Maire de Salernes ;
- 12e Vice-président, Mireille Anillo, Conseillère municipale à Puget-sur-Argens ;
- 13e Vice-président, Didier Lemaitre, Conseiller municipal à Roquebrune-sur-Argens.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



2.3. L'activité du Bureau et du Comité syndical en 2024

En 2024, le Conseil syndical s'est réuni 5 fois et a pris 37 délibérations en plénière.

+ 19 mars | 4 avril | 11 juin | 3 octobre | 17 décembre

En 2024, le Bureau syndical s'est réuni 5 fois et a pris 18 délibérations en plénière.

+ 12 mars | 9 juillet | 31 juillet | 17 septembre | 5 novembre

2.4. Les marchés publics en 2024

Durant l'année 2024, le SMA a passé 36 marchés publics. Durant cette période, la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie à 7 reprises pour analyser les offres proposées.

Parmi ces marchés, 7 concernait des opérations de travaux, 3 des fournitures. Le reste était constitué de marchés de services notamment des prestations intellectuelles (étude de vulnérabilité, diagnostic amiante, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, etc...).

Des nombreux marchés (18) ont été passés sans publicité ni mise en concurrence en vertu des dispositions conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT.

Il y a eu 4 appels d'offres :

- + Réduction de vulnérabilité du bâti existant au risque inondation sur bassin versant Argens ;
- + Mise en place de systèmes de suivi hydrologique et d'équipements de mise en vigilance inondation ;
- + Travaux de protection de la Zone d'activités de La Palud contre les inondations ;
- + Travaux d'entretien et de renaturation Basse vallée de l'Argens, Riautord, Caramy et Issole, Cauron, Eau Salée, Ribeyrotte et les affluents de la basse vallée de l'Argens.

14 marchés ont été passés en procédure adaptée.

2.5. L'évolution de l'équipe administrative et technique du SMA

L'équipe technique du Syndicat est composée en 2024 de 29 agents.

Direction : 2 agents.

Personnel administratif : 9 agents.

Ingénieurs : 11 agents dont 1 apprenti.

Techniciens rivière : 4 agents.

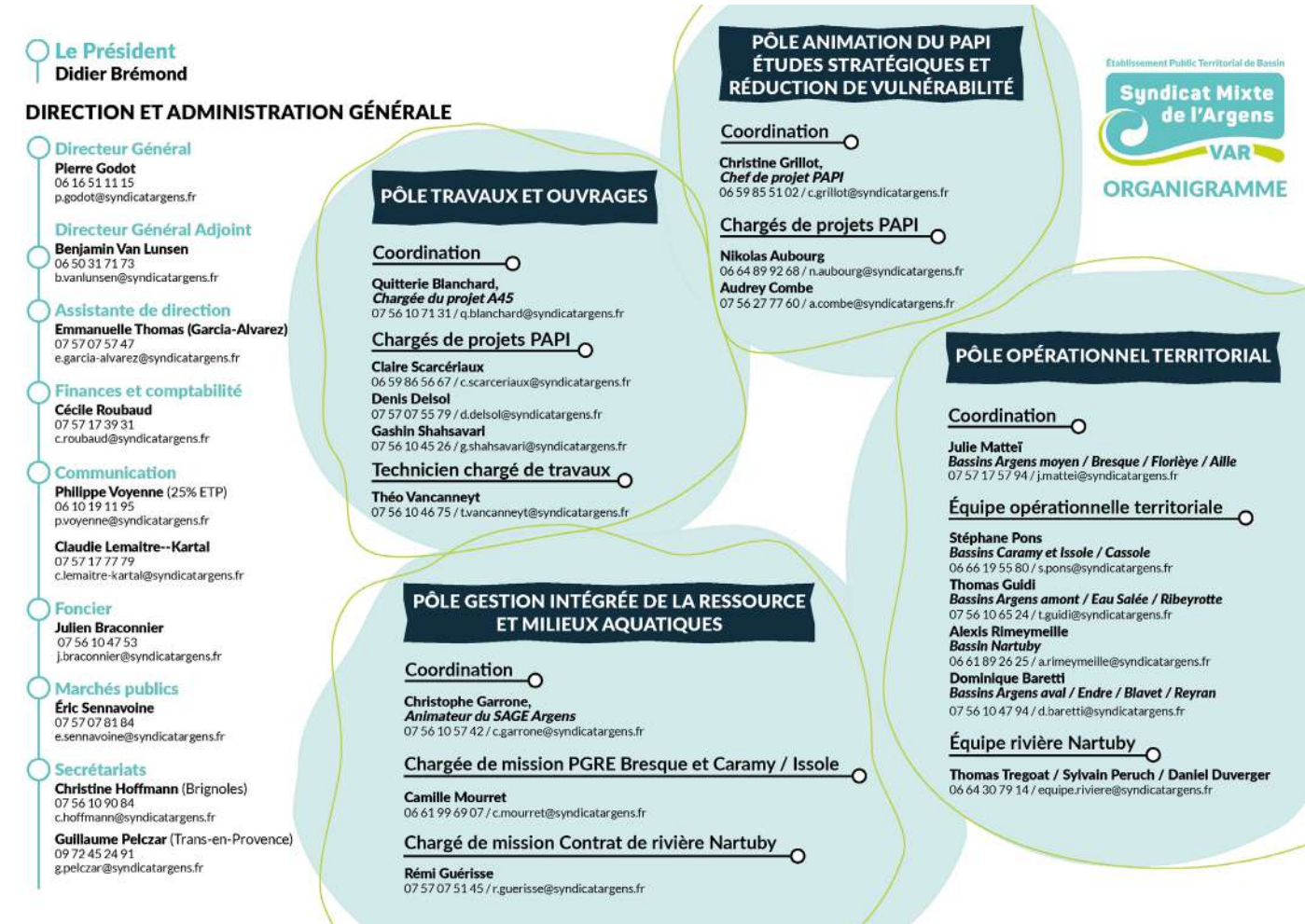
Agents rivière : 3 agents sont mobilisés spécifiquement sur le territoire de DPVA pour assurer en régie les opérations d'entretien de cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



2.6. L'exécution du budget 2024 : les chiffres clés

RÉSULTATS 2024

INVESTISSEMENT

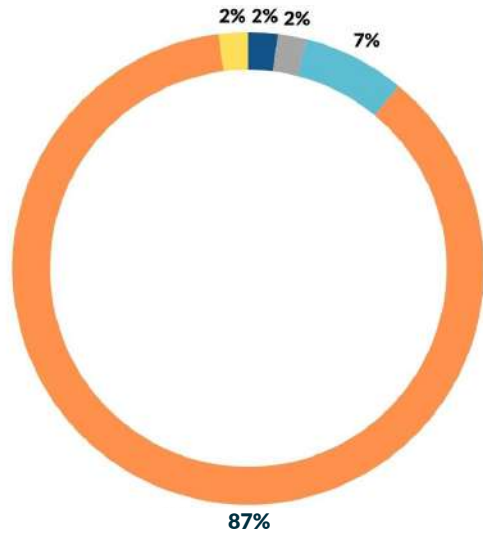
FONCTIONNEMENT

TOTAL

Recettes réalisées en 2024	13 862 604.82 €	3 423 805.79 €	17 286 410.61 €
Dépenses réalisées en 2024	14 495 182.78 €	3 715 484.47 €	18 210 667.25 €
Résultat de l'exercice 2024	- 632 577.96 €	- 291 678.68 €	- 924 256.64 €

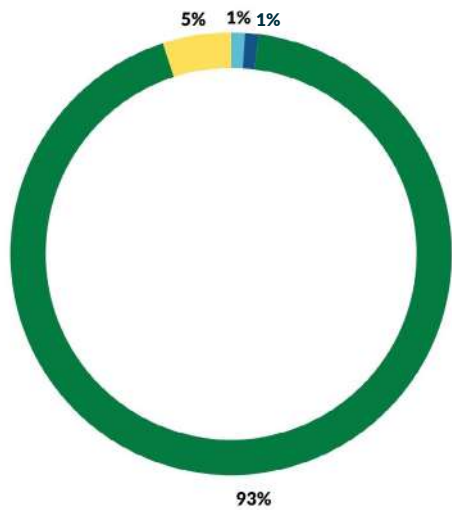
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement emprunts
- Études
- Restauration et entretien des cours d'eau
- Travaux en délégation
- Opérations d'ordre entre sections



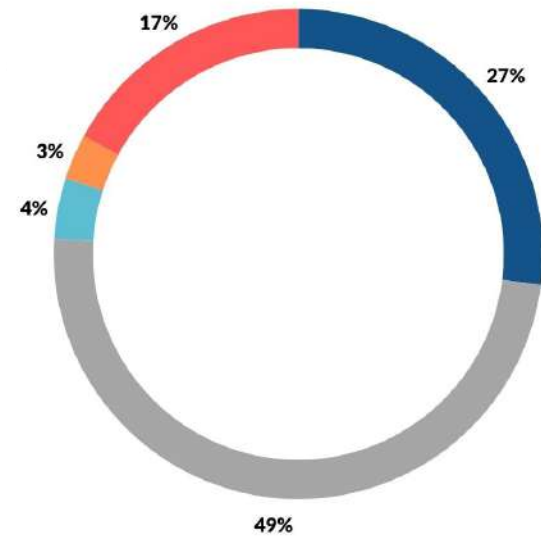
RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 10 Fonds de compensation TVA
- 13 Subventions d'investissement
- 45 Subventions en délégation
- 040 Opération d'ordre entre sections



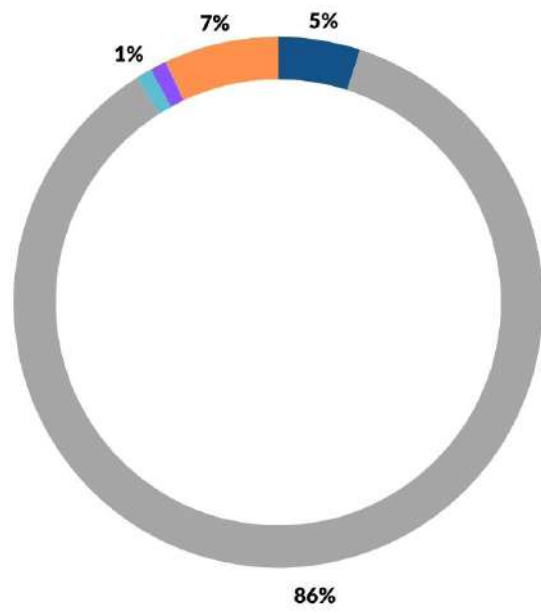
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 042 Opérations d'ordre entre sections



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 74 Subventions de fonctionnement
- 74 Participations EPCI
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Autres produits exceptionnels
- 042 Opérations d'ordre entre sections



2.7. Nos missions

L'objectif du Syndicat Mixte de l'Argens est d'organiser une gouvernance interterritoriale solidaire et efficace pour assurer une gestion des milieux aquatiques et du risque inondation de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens.



RENDRE LES MILIEUX AQUATIQUES PLUS RÉSILIENTS ET LES PROTÉGER

- Animer la démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion Eaux (SAGE)
- Animer la démarche Contrat de rivière Nartuby
- Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents

PRÉSERVER LA RESSOURCE ET SUIVRE SA QUALITÉ

- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Bresque et Caramy-Issole
- Suivre la qualité des eaux des principaux affluents : le Caramy
- Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger



AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

- Animer la démarche PAPI à l'échelle du bassin de l'Argens et des côtières de l'Estérel
- Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues
- Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes
- Aider les particuliers et les entreprises à réduire leur vulnérabilité face au risque inondation
- Préserver les Zones d'Expansion de Crues du bassin pour réduire l'impact des inondations



AMÉNAGER LE FLEUVE ET SES AFFLUENTS

- Mise en œuvre des travaux d'aménagement du PAPI pour protéger les enjeux du territoire face aux inondations
- Restaurer le bon fonctionnement sédimentaire et écologique en rendant au cours d'eau sa forme naturelle
- Intervenir sur les ouvrages dégradant les continuités, notamment hydrauliques et pour la faune des cours d'eau



SENSIBILISER LE PUBLIC AU PATRIMOINE NATUREL DE L'ARGENS

- Communication sur les réseaux sociaux
- Animations auprès des scolaires (Contrat Nartuby)
- Sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet Économisons l'eau en Provence Verte



3. Les activités du SMA en 2024

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



3.1. Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger

3.1.1. Animer la démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion Eaux (SAGE)

Pour renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer une cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau, le SDAGE Rhône Méditerranée prévoit la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'Argens. Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.



Une démarche de concertation a été mise en œuvre depuis 2022 avec des ateliers réunis autour des questions de gouvernance et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. 22 réunions ont été organisées en 2024 dont les 7 commissions territoriales du SMA.

La démarche s'est basée sur une phase d'écoute des acteurs, de libre parole sur les problématiques et besoins de terrain, à la fois auprès des élus mais également des partenaires, socio-professionnels et associations. Les commissions territoriales du SMA se sont aussi imposées comme un lieu privilégié pour cette concertation, notamment avec les élus du territoire. Parallèlement à la concertation, le dossier de préfiguration a été entièrement repris et mis à jour. **Une synthèse didactique et illustrée de 28 pages a aussi été produite.** Les deux documents ont été édités en septembre 2024 et présentés au Comité Syndical du 3 octobre 2024 **qui a approuvé ce dossier.**

L'ensemble des documents permettant la saisine du comité de bassin ont été transmis au Préfet du département du Var le 21 octobre 2024. En parallèle, la DDTM du Var a organisé une consultation des collectivités concernées qui a duré 5 mois.

L'année 2025 devrait donc être ponctuée par le passage en comité d'agrément de bassin, suivi de l'Arrêté de délimitation. En parallèle, la concertation sera poursuivie par des rencontres bilatérales ciblées en direction des organismes et structures proposées dans la composition de la future Commission Locale de l'Eau.



Les travaux réalisés à l'été 2024 avaient donc pour objectifs de réduire le déséquilibre sédimentaire de la Nartuby sur le secteur de Rebouillon-Draguignan, limiter l'évolution des érosions à risque pour les installations et limiter l'incision du cours d'eau.

Pour répondre à ces 3 objectifs, les travaux ont consisté à prélever 400 m3 de sédiments sur des zones excédentaires (chemin des Lônes en amont du seuil de la Clappe) et à les réinjecter en recharge sédimentaire sur des zones déficitaires qui présentent des incisions et érosions à risque (entre le seuil de la Clappe et l'amont de Pont d'Aups).



3.1.3. Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents

Les travaux d'entretien et de restauration s'inscrivent dans une recherche d'équilibre durable entre la satisfaction des différents usages de l'eau, la restauration et la protection des milieux naturels. Cet outil a pour vocation de promouvoir une gestion durable et raisonnée de la rivière sur le long terme. Les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien définissent les différentes interventions à réaliser en ce sens.

Pour avoir une portée opérationnelle, ces programmes d'actions doivent faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) permettant ainsi au SMA d'investir des fonds publics sur des propriétés privées.

Les travaux sont réalisés sur les linéaires en moyenne tous les trois ans, sauf lorsque la présence d'enjeux particuliers (contexte urbain) rend nécessaire un passage plus fréquent.

LES PROGRAMMES VALIDÉS PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT EN 2024

- + Cauron ;
- + Ribeirotte ;
- + Eau salée ;
- + Contributeurs de la Basse Vallée (Gabron, le Bras d'alimentation du moulin des Iscles, La Vernède de Roquebrune-sur-Argens, le Fournel, le Bras de l'étang de Villepey et la Garonne).

Le SMA détient depuis janvier 2025 les arrêtés préfectoraux lui permettant de réaliser les travaux d'entretien du lit et des berges de ces cours d'eau jusqu'ici non entretenus.

PROGRAMMES EN COURS DE RÉALISATION, TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE 2024

Le linéaire **amont de l'Argens** (de sa source à Carcès) a fait l'objet de travaux de restauration et d'entretien du mois de septembre à octobre 2024, sur les communes de Brue-Auriac, Châteauvert, Correns, Montfort-sur-Argens et Carcès pour un montant total de **45 453 € TTC**.



Le bassin versant du **Caramy** a été concerné par 33 jours de chantier, pour un montant d'environ **100 579 € TTC**. Ces travaux ont été réalisés principalement sur le Caramy, l'Issole et le Val de Camps. Les communes concernées sont Mazaugues, Tourves, La Celle, Camps-la-Source, Brignoles, Vins-sur-Caramy, Carcès, Garéoult, Besse-sur-Issole, Flassans-sur-Issole et Cabasse.



Le **Cauron** a bénéficié de travaux dits urgents (embâcles importants à résorber au niveau d'ouvrages d'art) en avril et décembre 2024, pour un montant de **16 686 € TTC**, sur la commune de Bras.

Des interventions avec le Régiment d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile ont été effectuées sur le bassin versant de l'Argens dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un détachement du régiment afin d'assurer la formation des sapeurs-sauveteurs du RIISC7. Les bassins versants ayant bénéficié de ces interventions sont l'Aille, l'Eau Salée, le Cauron et le Reyran dans le but de désencombrer le lit suite aux épisodes de crues survenus en 2024.

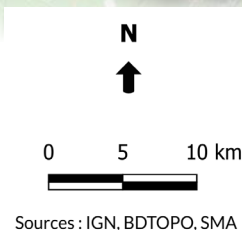
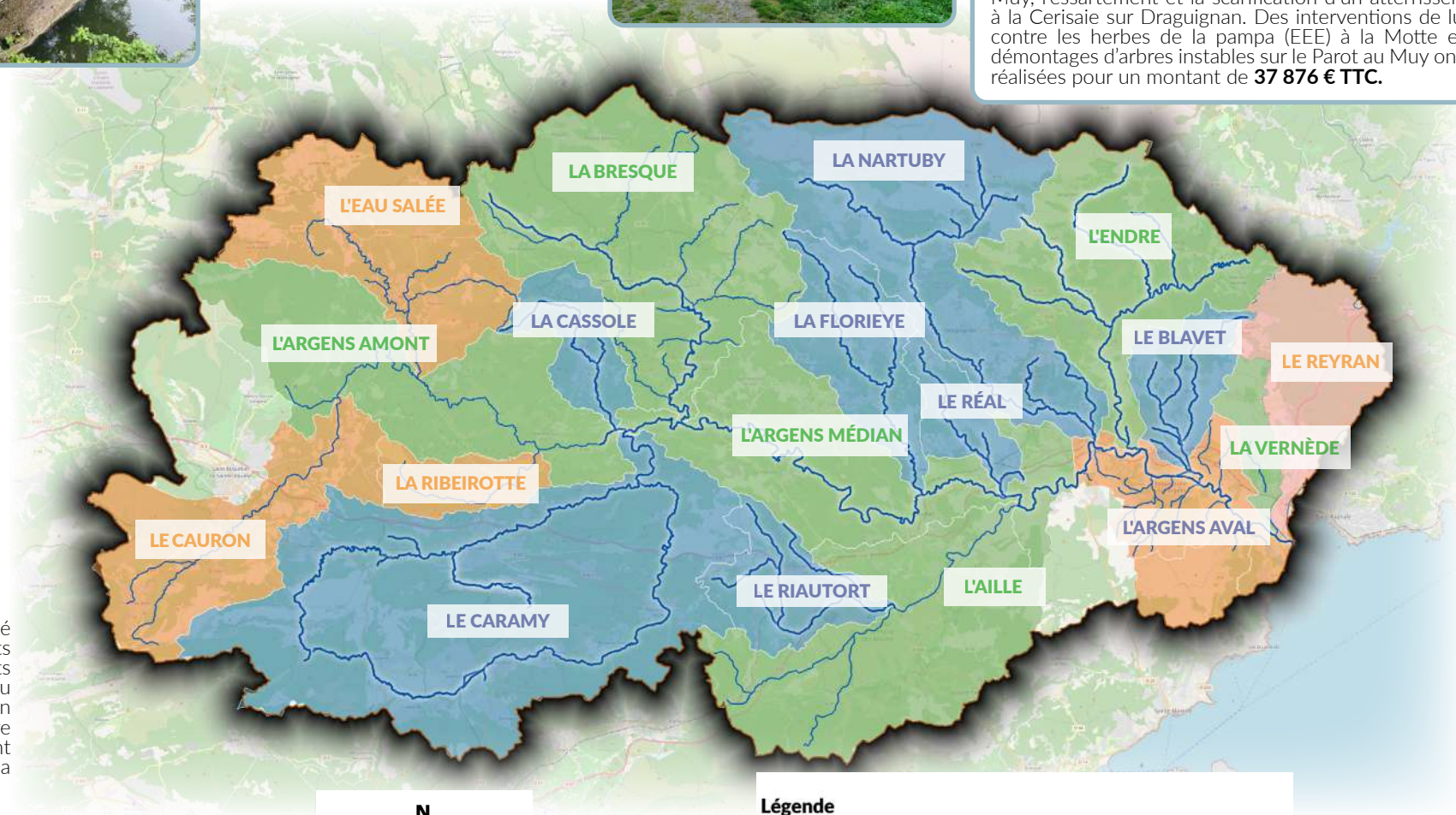


L'entretien et la restauration des cours d'eau du bassin versant de **la Bresque** ont été réalisés durant environ 25 jours, pour un montant total de **55 618 € TTC**. Les cours d'eau concernés par ces travaux étaient la Bresque, le Pelcourt, le Ruou et la Braque, sur les communes de Salernes, Villemorze et Entrecasteaux.



Les travaux sur **le bassin versant de la Cassole** représentent 9 jours de chantier pour un montant de **37 465 € TTC**, sur la commune de Cotignac.

Le bassin de la Nartuby bénéficie de la présence de l'équipe rivière (régie) qui y réalise, tout au long de l'année, différents travaux de restauration et d'entretien du milieu. En 2024, l'équipe en régie a eu besoin d'un renfort externe pour la réalisation de travaux nécessitant des moyens mécaniques. Les interventions mécanisées ont eu pour but de désencombrer le lit du cours d'eau au Muy, l'essartement et la scarification d'un atterrissement à la Ceresaie sur Draguignan. Des interventions de luttes contre les herbes de la pampa (EEE) à la Motte et de démontages d'arbres instables sur le Parot au Muy ont été réalisées pour un montant de **37 876 € TTC**.



Sources : IGN, BDTOPO, SMA

Légende

— Limite du bassin versant de l'Argens
— Cours d'eau

Etat d'avancement des Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE)

■ Travaux en cours, Déclaration d'Intérêt Général (DIG) 2020-2021
■ Travaux et Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en 2024
■ Travaux et Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en 2025

L'entretien des cours d'eau du bassin versant de **l'Aille** a été réalisé sur 10 jours pour un montant total de **34 267 € TTC** principalement sur la commune de Gonfaron.



Le bassin du Blavet a fait l'objet de bons de commande pour un montant de **27 363 € TTC**. 25 jours de chantier ont été nécessaires. Il s'agissait de rattraper une importante carence d'entretien sur les nouveaux linéaires traités, surtout sur le ruisseau de la Capelle.

En 2024, l'entretien des cours d'eau du bassin versant de **la Florièye** a été revu à la baisse suite aux épisodes pluvieux de l'automne et les travaux non urgents ont été décalés à la programmation 2025. Le montant total des prestations externalisées s'est élevé à **3 263,93 € TTC**.

Le Reyran ayant connu une crue historique en octobre 2024, des interventions dites d'urgence ont dû être réalisées en amont du Capitou (commune de Fréjus), sur un linéaire d'environ 500m, pour un montant de **37 980 € TTC** afin de désencombrer le lit du cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin versant du **Riautort** ont été bénéficiaires de travaux d'entretien et de restauration, sur les communes du Luc-en-Provence et du Cagnet-des-Maures pour un montant de **38 873,47 € TTC** et une durée d'environ 25 jours d'intervention.



L'Argens médian (Carcès au Muy) a bénéficié de travaux de restauration et d'entretien, entre le mois de juillet et novembre 2024, pour un montant de **85 024 € TTC**, sur les communes du Thoronet, Lorgues et Vidauban.

Sur le linéaire **aval de l'Argens** (du Muy à son estuaire) des travaux de restauration et d'entretien ont été menés en 2024 pour un montant de **85 140 € TTC**, sur les communes de Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Fréjus et consistaient à désencombrer le lit après les épisodes de crue et à restaurer une berge.

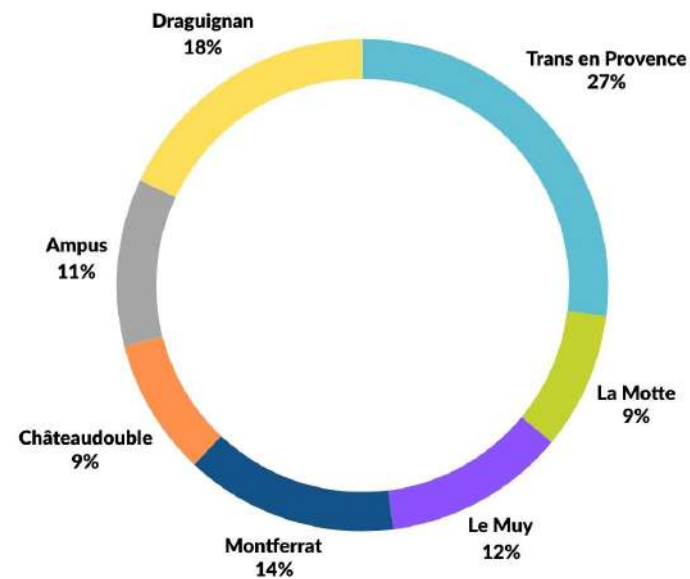
L'ÉQUIPE RIVIÈRE DU SMA SUR LE BASSIN NARTUBY

L'équipe rivière se compose de trois agents en rivière expérimentés. Elle connaît parfaitement le bassin de la Nartuby sur lequel elle intervient quotidiennement depuis des années, réalisant ainsi un précieux travail de fond.

L'équipe rivière a travaillé **194 jours sur le bassin de la Nartuby** en 2024, 8 jours sur le Réal, la Floriène et la Bresque et 18 jours ont été dédiés à la mise en oeuvre d'actions transversales (reconnaissance post crues, formations, appui sur des actions du PAPI etc.).



RÉPARTITION DU TEMPS PAR COMMUNE DU BASSIN DE LA NARTUBY



Linéaire total d'intervention (hors interventions ponctuelles) :

+ 11 150 mètres

Surfaces totales travaillées (hors interventions ponctuelles) :

+ 147 100 m² soit presque de 15 Ha

Poids total de déchets collectés et évacués :

+ environ 15 tonnes soit environ 80 Kg/jour.

3.2. Préserver la ressource et suivre sa qualité

Anticiper les situations de crise par une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.
Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Le PTGE est un projet de territoire résilient face au changement climatique, avec pour objectifs d'organiser le partage de la ressource en eau et de restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau et des cours d'eau, tout en maintenant les usages prioritaires. Cette démarche concertée offre un lieu de partage et de recherche de solutions pour un retour à l'équilibre. Une animation technique et multi-partenaire, ainsi qu'un financement facilité, sont proposés sur les territoires dotés d'un PTGE. Le Syndicat Mixte de l'Argens a en charge l'animation de deux PTGE.

3.2.1. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Bresque

CHIFFRES CLÉS



UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

Identifié comme bassin déficitaire, le bassin versant de la Bresque est soumis à des objectifs de réduction des prélèvements pour les mois de juillet et d'août.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



UN PTGE ÉLABORÉ GRÂCE À L'IMPLICATION ET LA MOBILISATION DES USAGERS DE L'EAU DU BASSIN

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une démarche de concertation auprès des principaux acteurs locaux pour un diagnostic de la ressource et des usages. Cette première étape a fait l'objet d'un rapport et constitue le Tome 1 du PTGE. Il a été présenté en Comité Technique le 28 juin 2023 et en Comité de Pilotage le 06 juillet 2023.

La démarche de dialogue, animée en 2024 par le Syndicat Mixte de l'Argens, a permis d'enrichir le niveau de connaissance du territoire, et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. Le panel d'actions proposé est ainsi riche des contributions de l'ensemble des acteurs du PTGE. Il a pour vocation de répondre de manière transversale à 5 principaux enjeux du territoire.

Deux temps de concertation, réunissant les partenaires techniques et financiers, les élus communaux et délégués du Syndicat Mixte de l'Argens ont ensuite permis de tester, amender et enrichir ce référentiel d'actions. Les acteurs ont alors co-construit un programme d'actions, en tenant compte de son degré d'opérationnalité et de sa faisabilité technique et financière.



Sur la base du programme retenu, un atelier multi-acteurs s'est ensuite tenu en décembre 2024. Cette nouvelle mobilisation a permis de partager la stratégie du PTGE, et de finaliser la rédaction des fiches actions. Ce travail marque la finalisation du PTGE, par la définition d'un programme stabilisé, en adéquation avec les objectifs visés, notamment en matière d'économie d'eau pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif. Les participants ont également voté pour un nouveau visuel.

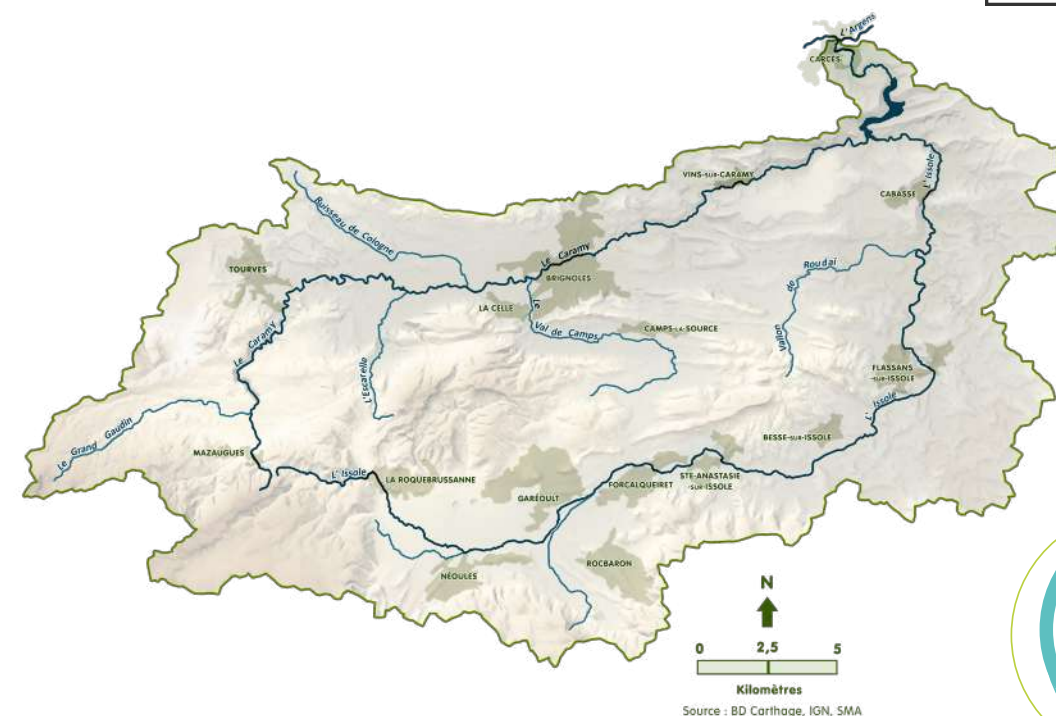


Le rapport de phase 2 définit un plan de gestion, avec des actions opérationnelles, qui puissent être mises en œuvre sur le terrain pour atteindre le bon état quantitatif. Le programme du PTGE compte 27 actions. Il sera proposé en 2025 à la validation du Comité Technique et Comité de Pilotage.



3.2.2. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Caramy-Issole S²LOW

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



CHIFFRES CLÉS

2
EPCI

16
COMMUNES

450 KM²
DE SURFACE

PTGE approuvé en mars 2020 : 32 actions programmées jusqu'en 2025.

UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

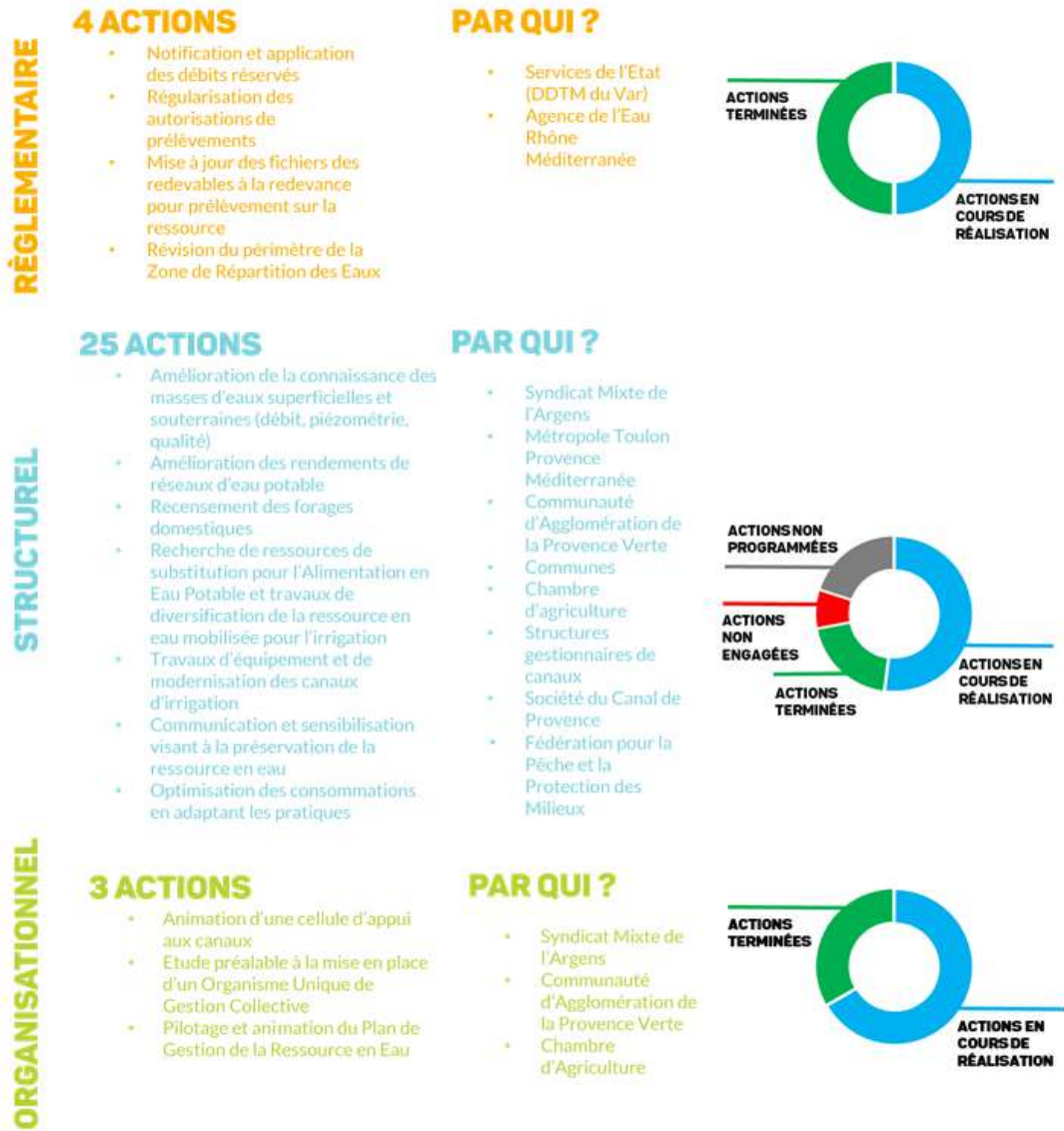
Identifié comme bassin déficitaire, le bassin versant du Caramy et de l'Issole est soumis à des objectifs de réduction des prélèvements pour les mois de juillet et d'août.

Lors de la mise en œuvre du PTGE, il convient de veiller à l'engagement effectif des actions, à la poursuite de l'animation et à l'évaluation globale du plan de gestion. Pour rappel, le SMA assure le relai d'information sur les actions engagées. **L'animation du PTGE et la mise en œuvre de ses 32 actions sont programmées jusqu'en 2025.**

En 2024, le Syndicat Mixte de l'Argens a poursuivi ses principales actions d'amélioration des connaissances :

- + Le suivi mensuel des débits du Caramy et de l'Issole, assuré par un technicien de rivière du Syndicat Mixte de l'Argens, et l'actualisation de l'observatoire mis à la disposition des acteurs du territoire ;
- + L'équipement de quatre piézomètres pour assurer le suivi des eaux souterraines et de leurs interactions avec les eaux superficielles.

L'année 2024 a été l'occasion de présenter aux acteurs locaux le bilan 2020-2023 du PTGE. Un document synthétique a été produit afin de partager les nouvelles données acquises et d'étudier les tendances d'évolution de l'état de la ressource et des prélèvements associés. Il permet également de dresser un état d'avancement technique et financier des actions sur ces trois années. Plus de 70% des actions sont engagées, et les économies d'eau réalisées représentent 53% des efforts attendus. **Ce PTGE est donc à poursuivre.** Les nouvelles connaissances acquises, qui permettent notamment une meilleure compréhension du territoire et de ses enjeux, devront être valorisées afin que l'ensemble des acteurs et usagers puissent se les approprier. Il est nécessaire également d'améliorer le suivi des volumes prélevés. Une attention particulière doit être portée sur les canaux, qui doivent être équipés et conformes à la réglementation. Un travail doit également être fait sur le recensement et l'évaluation des forages individuels et agricoles, afin de les intégrer dans le PTGE.



3.2.3. Suivre la qualité des eaux des principaux affluents :

En 2023 et 2024, le bilan des études a révélé que :

- Sur le cours principal du Caramy, les états écologiques de l'année 2022 apparaissent moyens à bons. Les états sont principalement dégradés par l'indice biologique invertébré. Les raisons de ces déclassements sont bien souvent dues au manque d'hétérogénéité des conditions d'habitat. Des perturbations sont également à noter au niveau des zones urbaines : rectification morphologique du lit, dégradation de la qualité de l'eau notamment ;
- En 2021 ou 2022, les états écologiques identifiés sur l'Issole apparaissent au mieux moyens, voire mauvais pour 2022. L'instabilité du milieu et les pressions polluantes expliquent la présence de communautés perturbées d'invertébrés qui sont, bien souvent, les éléments dégradant l'état écologique. Ces états illustrent l'exacerbation, par le déficit hydrologique, des perturbations de pollution et de dégradations hydro-morphologiques sur le fonctionnement des systèmes ;
- Concernant le glyphosate et l'AMPA retrouvés dans le bassin du Caramy, les concentrations maximales de glyphosate et d'AMPA sont toujours détectées en aval de rejet d'effluents urbains. Pour ces deux molécules, une analyse des usages apparaît nécessaire pour résoudre ce problème et réduire, voire éliminer, cette pollution.

Pour atteindre le bon état du Caramy et de ses affluents, plusieurs actions doivent être poursuivies :

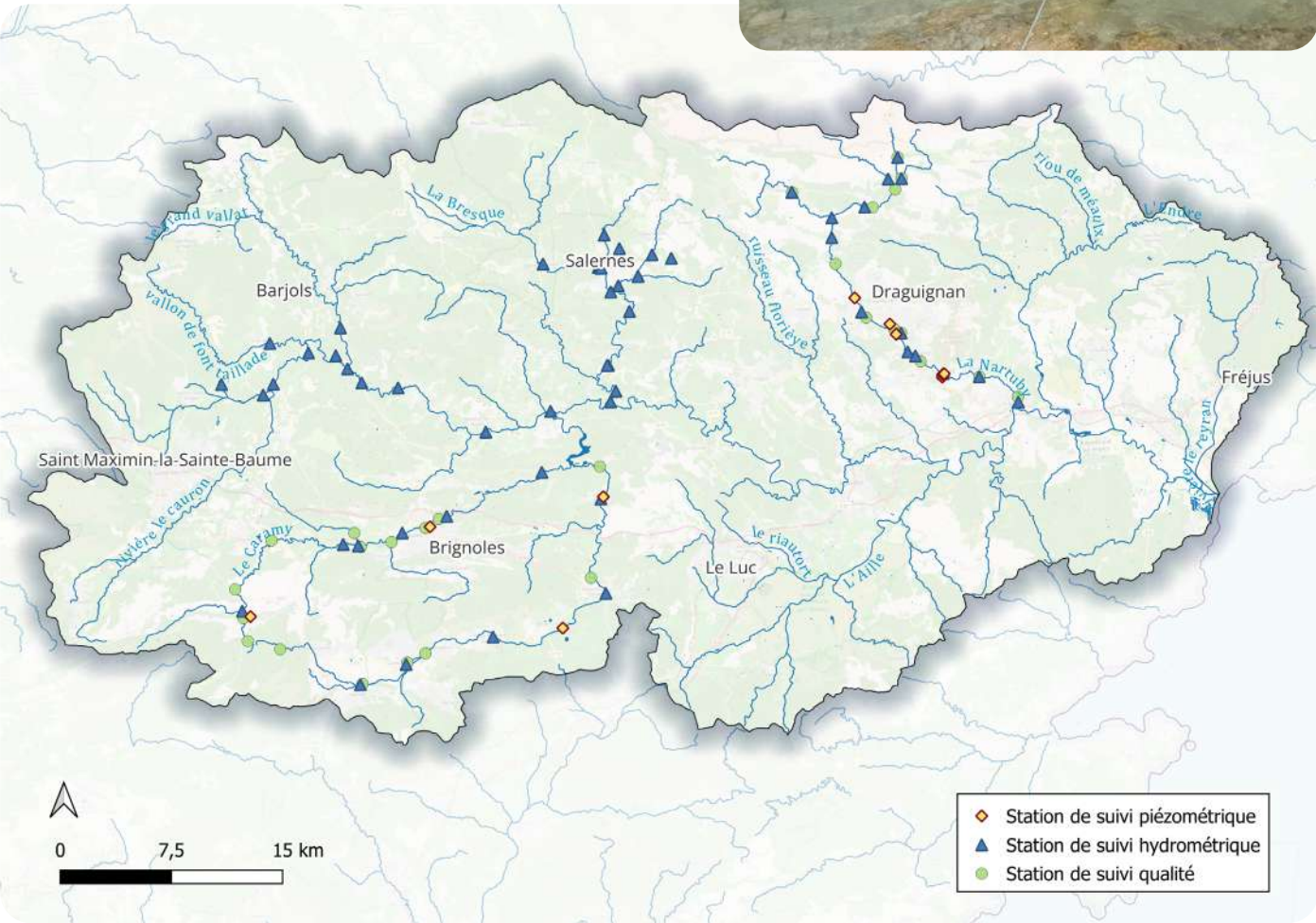
- Renforcer le suivi du flux de pesticides avec des points complémentaires spécifiques ;
- Améliorer l'hétérogénéité des habitats pour favoriser l'autoépuration ;
- Caractériser les flux de nutriments et de leurs impacts ;
- Poursuivre le suivi des stations d'épuration et porter une réflexion sur leurs performances face aux débits des cours d'eau qui évoluent ;
- Rechercher la source des produits les plus dangereux comme le chlordécone, et réaliser une analyse des pratiques et des flux à l'échelle du bassin versant.

3.2.4. Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger

SUIVI INTERNE DES DÉBITS DE L'ARGENS ET DE SES AFFLUENTS

Afin d'améliorer la connaissance globale du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique et d'évaluer l'état quantitatif de l'ensemble du bassin versant, il importe de disposer d'un suivi à la fois sur les cours d'eau (station hydrologique) et sur les eaux souterraines (piézomètre).

Dans ce cadre, le suivi des débits de l'Argens amont, du Caramy et de l'Issole, de la Bresque et de la Nartuby est assuré par les techniciens de rivière. Chaque mois, plusieurs stations sont mesurées pour une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant. Ces données sont ensuite valorisées au moyen de bulletins de surveillance « sécheresse » chaque mois adressés aux différents partenaires et usagers mais également au sein d'un observatoire numérique de l'eau (IMAGEO).

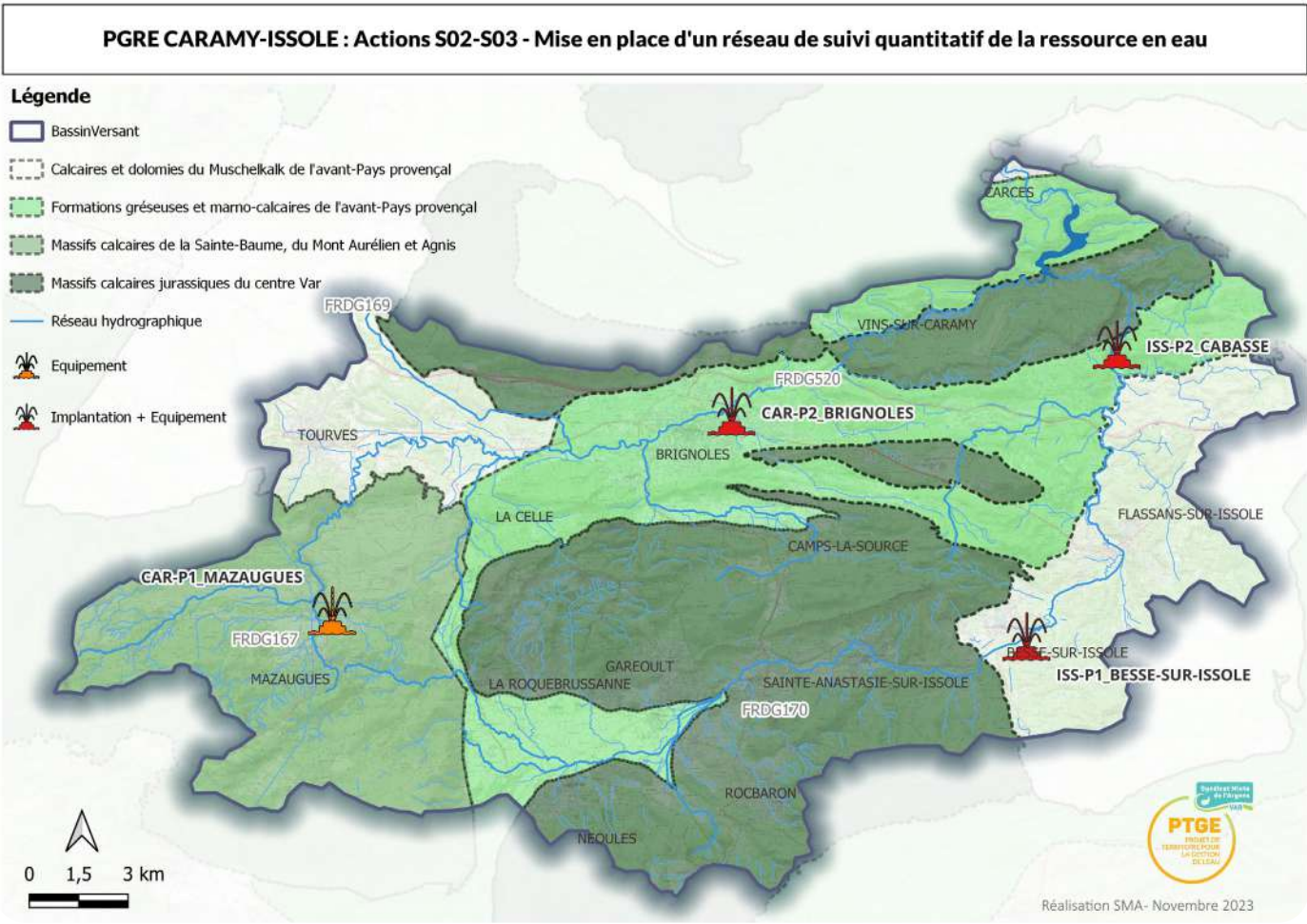


INSTALLATION DE PIÈZOMÈTRES DE SUIVI DES NAPPES DU CARAMY ET DE L'ISSOLE

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

Afin de compléter le réseau de piézomètres existants, le Syndicat Mixte de l'Argens a réalisé des sondages de reconnaissance et la pose de sondes automatiques de niveau.

Les travaux de foration et d'équipement ont été réalisés en 2024.



3.3. Améliorer la résilience du territoire face aux inondations

3.3.1. Animer la démarche PAPI à l'échelle du bassin de l'Argens et des côtiers de l'Estérel

AXES DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES DU PAPI

- AXE 1
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- AXE 2
Surveillance et prévision de crues
- AXE 3
Diffusion de l'alerte et aide à la gestion de crise
- AXE 4
Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les projets de développement
- AXE 5
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- AXE 6
Ralentissement des écoulements
- AXE 7
Gestion des ouvrages de protection hydraulique

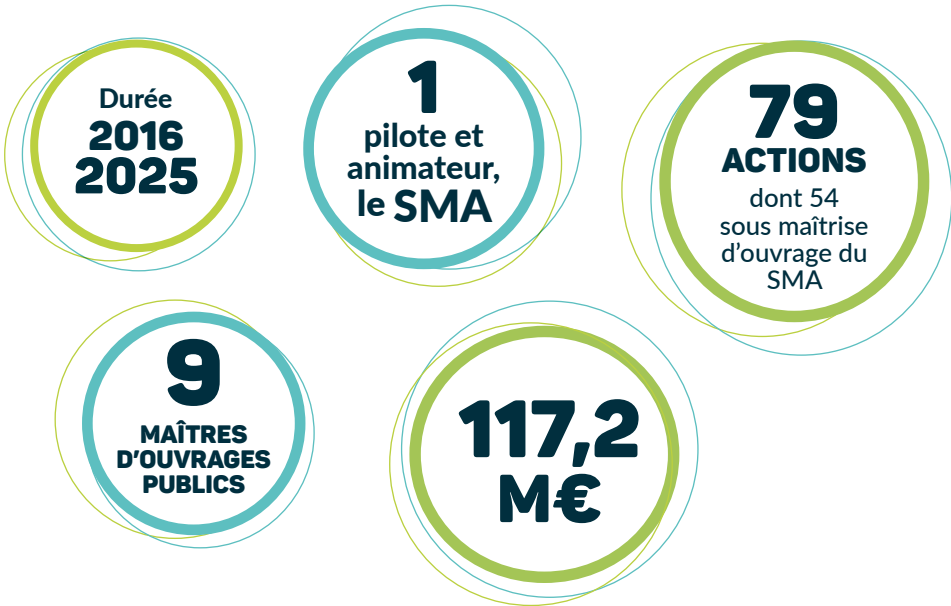
Avenanté à 3 occasions, le PAPI comporte aujourd'hui 79 actions d'un montant total de 117 253 384,21€ qui s'articulent autour de sept axes d'interventions. En plus de sa fonction de pilote du programme, le SMA est le maître d'ouvrage de 54 actions. Ces actions bénéficient d'un financement de l'État, de la Région et de l'Agence de l'eau.

En 2024, des subventions supplémentaires au titre du Fonds vert 2024 ont été reçues. 3 M € ont été accordés pour :

- L'action 62 - Travaux sécurisation de la Zone d'activités de La Palud ;
- L'action 45 - Foncier et travaux d'aménagements du Caramy à Brignoles ;
- L'action 44 - Études de conception des aménagements du sous-bassin versant de la Garonne.

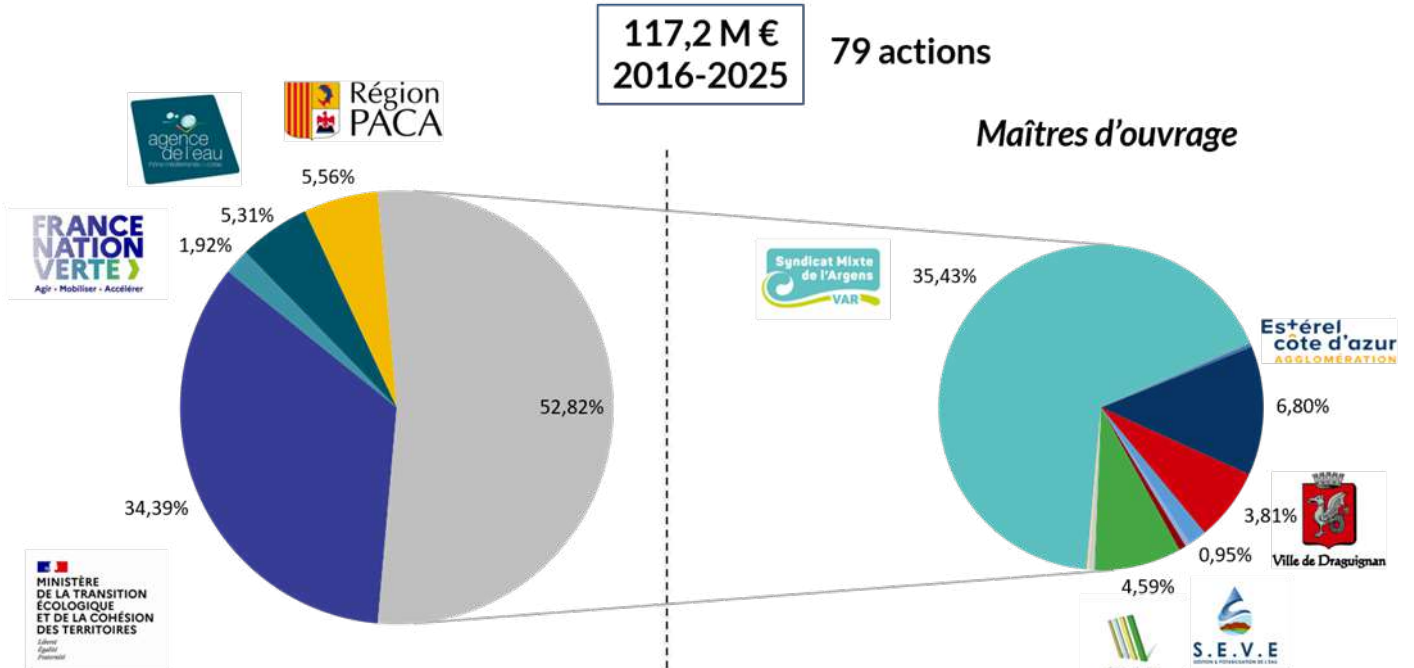
Un total de 5,3 M € Fonds vert a ainsi été attribué en 2023 et 2024 aux porteurs d'actions du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel (SMA, CAPV, ECAA).

CHIFFRES CLÉS



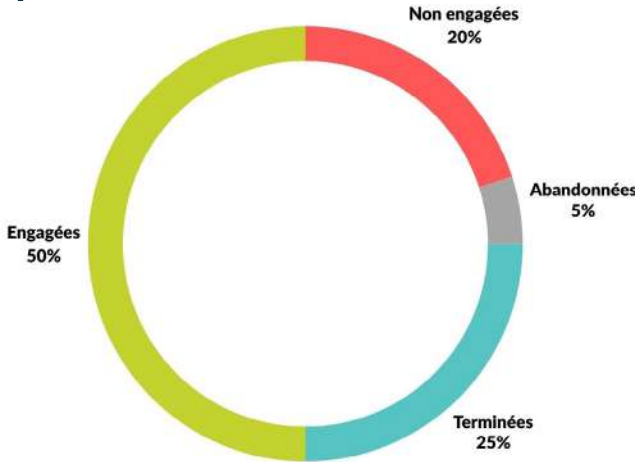
FINANCEMENT DU PAPI
CONVENTION CADRE DE L'AVENANT N°3 LABELLISÉE LE 06/12/2023

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



*L'Agence de l'eau ne s'engage plus dans la convention cadre des PAPI

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS



Bénéficiaires de l'axe 5 :

- Particuliers et gestionnaires de bâtis collectifs
- Propriétaires ou gérants d'entreprises, de campings, d'ERP privés

Lors du comité de pilotage du 9 juillet 2024, sur 79 actions du PAPI :

- 20 actions étaient terminées ;
- 39 actions étaient engagées dont 7 actions reconduites chaque année et 8 actions relatives à la réduction de la vulnérabilité menées pendant toute la durée du PAPI ;
- 16 n'étaient pas engagées ;
- 4 abandonnées.

3.3.2. Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues

Action n°10 : Organisation, préparation et diffusion des Retours d'Expérience (REX) de crues

Le fleuve Argens et ses affluents sont soumis à de fréquentes crues, pouvant générer des inondations plus ou moins importantes. En 2024, sous l'effet de phénomènes météorologiques méditerranéens de forte intensité et de sols présentant déjà un taux de saturation élevé, 5 évènements à risques ont eu lieu, dont 2 principaux les 9-10 mars et sur la période du 24 au 27 octobre 2024. Durant ce dernier épisode ont notamment été enregistrés le record national de pluie sur 30 minutes, ainsi qu'un record de débit sur la station de l'Aille à Vidauban. Ces évènements ont généré des inondations importantes sur le Pays de Fayence, le bassin versant de l'Aille et la basse vallée de l'Argens.

Par conséquent, les équipes du SMA se sont mobilisées pour recenser les dégâts, lever les niveaux de plus hautes eaux (PHE) atteints, et rédiger en interne des rapports de retour d'expérience (RETEX).

Sur les premiers épisodes de crues et notamment ceux du 3-4 et du 9-10 mars, un cabinet de géomètres, prestataire du syndicat, a été sollicité pour lever les laisses de crues et en réaliser les nivellements. Cette donnée a ainsi servi au calage du modèle de l'action n°12 du PAPI sur la basse vallée de l'Argens, pour les crues de premiers débordements.



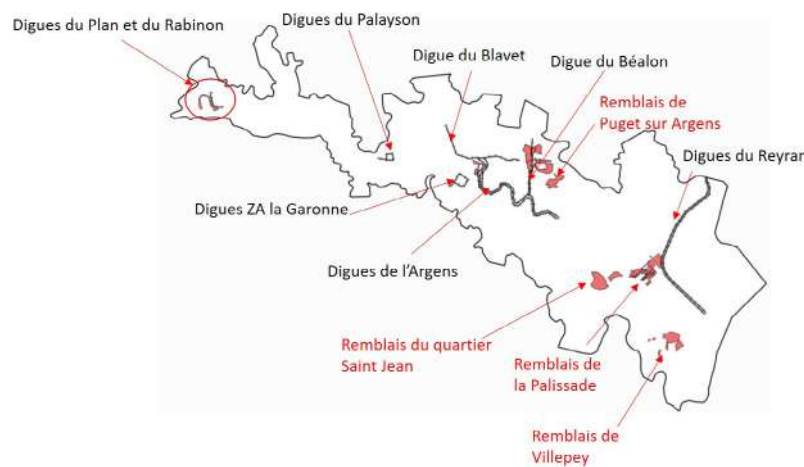
Action n°12 : Détermination de l'impact hydraulique des merlons, digues et remblais de la Basse vallée de l'Argens

À la suite d'une première phase d'inventaire des ouvrages de type digues et merlons à l'échelle du bassin versant de l'Argens, il s'agit de déterminer l'impact hydraulique des merlons « digues » de la basse vallée de l'Argens présentant a priori les incidences hydrauliques les plus importantes et de définir précisément les zones protégées par ces ouvrages.

Une modélisation de l'impact hydraulique actuel des merlons et remblais principaux en termes de hauteur, vitesse et durée de submersion a été restituée au comité technique et au comité de pilotage de l'étude au premier semestre 2024.

7 scénarios d'effacement de merlons et de remblais, de manière individuelle et combinée, ont été ensuite validés par les élus le 11 juillet 2024.

Les impacts hydrauliques des scénarios d'arasement ont été présentés en comité technique le 12 décembre 2024 et seront restitués au comité de pilotage au premier semestre 2025 après une présentation à la chambre d'agriculture, les enjeux agricoles étant prépondérants dans la plaine de l'Argens.



Action n°19 : Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise inondation de PCS

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

Cette action vise à mutualiser un service de veille hydrométéorologique et de diffusion d'alerte et une prise en charge du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). De plus, une version numérique et actualisable du PCS est mise à disposition des communes dans le cadre de l'opération à travers une plateforme. Chaque commune peut aussi élaborer la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par le biais d'une application dédiée.

PREDICT Services, prestataire du SMA, a réalisé des formations à la plateforme Wiki-Predict auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF), de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV), de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV) et de Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA).

Dans la continuité de ces formations, 4 nouveaux EPCI, en plus de la DPVA, bénéficieront en 2025 d'un accès dédié à la plateforme Wiki-Predict pour les accompagner dans leur gestion des évènements hydrométéorologiques à risque et la mise en place en cours ou à venir de leur Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS : voir action n°21). La reprise des PCS pour les communes volontaires est également provisionnée.



Indépendamment de cette action du PAPI, mais dans le même objectif d'amélioration de la vigilance météorologique à l'échelle du bassin versant de l'Argens et d'anticipation des phénomènes à risques, le SMA s'appuie également sur le réseau de surveillance et les bulletins d'information de Météo-Varoise, ainsi que la récupération de données auprès de Météo-France.

Action n°20 : Réalisation d'exercices de crise inondation

Sur un territoire exposé à des phénomènes hydrométéorologiques à risques, tel que le bassin versant de l'Argens, l'anticipation et la préparation sont essentiels. À cet effet, le SMA met en œuvre des exercices de crise « inondation » avec les communes et EPCI du territoire.



Deux exercices de gestion de crise inondation réalisés en 2024 par le SMA, sur les communes du Val et de Salernes ont été préparés et mis en œuvre par les étudiants du Master GERINAT (Gestion territoriale des risques) de l'Université d'Aix-Marseille.

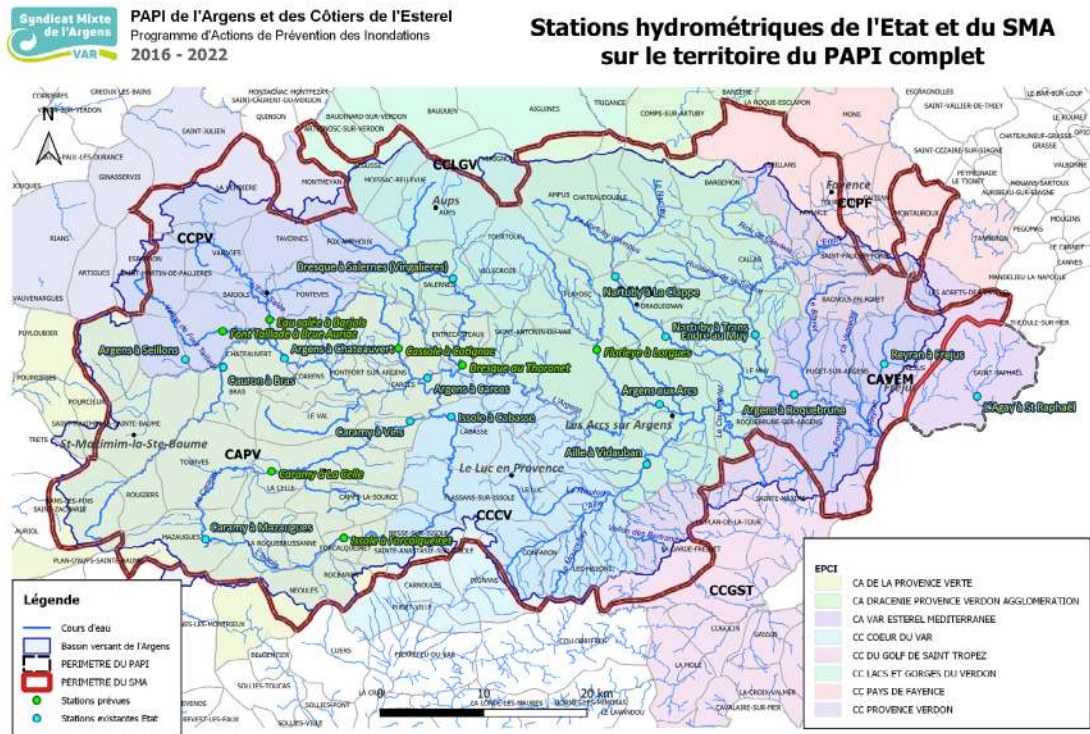
Ces deux exercices font suite notamment à la crue historique de la Ribeirotte le 4 octobre 2021 sur la commune du Val, ainsi qu'à l'étude d'aléa inondation portée par le SMA sur la commune de Salernes, pour l'intégration du risque dans son PLU.

3.3.3. Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes

Action n°16 : Mise en place de systèmes complémentaires de suivi hydrologique

Dans la poursuite du PAPI d'intention, cette action vise à compléter les réseaux existants, notamment ceux des services de l'État (dont Vigicrues), de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin versant de l'Argens, pour améliorer la connaissance de leur fonctionnement. L'objectif est ainsi de permettre un meilleur suivi hydrologique des crues de l'Argens et de ses affluents, d'améliorer la prévention des risques d'inondation par débordement de cours d'eau, mais également de suivre l'hydrologie générale du territoire, notamment en périodes d'étiage.

En étroite collaboration avec la DREAL PACA (Service de Prévention des Crues / SPC Med Est et service hydrométrie) et le département du Var, **7 sites pertinents ont été sélectionnés.**



31/7/2020 Source : IGN Réalisation et composition : SMA

Dans la continuité des réunions des Comités techniques (COTECH) et de pilotage (COFIL), dont le dernier s'est tenu le 31 août 2023, et d'un travail de concertation avec les propriétaires riverains, un marché a été élaboré en vue d'installer ces stations, puis d'assurer leur maintenance sur le long terme. La mise en œuvre des travaux a ainsi pu démarrer en août/septembre 2024 et les stations seront opérationnelles d'ici la fin du premier semestre 2025.

Action n°21 : Aide à la réalisation de Plans Intercommunaux de Sauvegarde

Le 2 octobre 2024 a eu lieu la réunion de lancement de l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PiCS) de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF), en présence des responsables de services eau et déchets de l'EPCI. Les inondations du 26 octobre 2024 qui ont particulièrement touché le secteur Est du SMA ont renforcé le besoin d'une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale.

Le diagnostic des risques présents sur le territoire de la CCPF a été établi et l'ensemble des missions communautaires et des enjeux a pu être recensés. Un premier travail sur la continuité d'activité et de services en période de gestion de crise a été établi et des formations aux outils de gestion de crise ont également été dispensées à l'ensemble des acteurs communaux.

L'élaboration de ce document stratégique de gestion de crise se poursuivra en 2025.

3.3.4. Aider les particuliers et les entreprises à réduire leur vulnérabilité face au risque inondation

Action n°29 : Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises et des artisans

Cette action vise à apporter une assistance technique aux activités économiques pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d'inondation. Pour les entreprises, depuis 2020, une convention de partenariat signée entre le SMA et la CCI a pour objectif de sensibiliser les entreprises et de les inciter à réaliser un autodiagnostic via un site internet dédié (<http://www.risquesinondations.fr>). Les entreprises peuvent aussi bénéficier de la visite du consultant inondation de la CCI du Var qui les orientera, le cas échéant vers la réalisation d'un diagnostic complet réalisé par un bureau d'études expert.

Des financements de l'État pour la mise en œuvre des travaux préconisés dans le diagnostic sont possibles à hauteur de 40%. **Près de 2 000 entreprises** ont été sensibilisées depuis le début de la démarche et une trentaine de diagnostics complets ont été réalisés.

Pour les exploitations agricoles, une convention de partenariat a également été signée entre le SMA et la chambre d'agriculture du Var le 10 octobre 2024 pour la période 2025-2026. Elle a pour objet :

- + La mise en place d'autodiagnostic de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles face au risque inondation sur le site de la CCI ;
- + Le recensement cartographique des bâtis agricoles (sièges et bâtiments) impactés par le risque inondation.

Des diagnostics complets pourront être réalisés par un bureau d'études expert.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

S2LOW

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

Action n°31 bis : Dispositif ALABRI (territoires CAPV, CCPV, CCCV, CCLGV, CCPF)

Le SMA porte le dispositif ALABRI pour réduire la vulnérabilité des habitations, des biens mixtes et de leurs occupants à l'échelle de 5 EPCi depuis le mois d'avril 2024 : la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV), la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF).



En 2024, ont été mis en œuvre la réalisation de **69 diagnostics** et **6 dossiers** de demandes de subvention pour travaux ont été déposés.

Le bureau d'études Mayane mandaté par le SMA assure également le suivi du dispositif et une permanence pour répondre aux sollicitations des particuliers.

Les diagnostics sont réalisés sur la base du volontariat et une campagne de communication est mise en œuvre localement par le SMA en collaboration avec les communes.

Des flyers et des affiches de présentation d'ALABRI ont été produits, des échanges avec les EPCi et les communes les plus impactées ont démarré et des campagnes de publipostage sont à venir.

Illustration : ©agencemars.com

EPCI	Réalizations 2024	
CAPV	43 784 €	35 diagnostics, 6 dossiers de subvention
CCCV	38 477 €	30 diagnostics
CCPF	2 085 €	4 diagnostics*
CCPV	4 170 €	-
CCLGV	2 085 €	-

* payé en 2025.

3.3.5. Préserver les Zones d'Expansion de Crues du bassin versant pour réduire l'impact des inondations

Action n°59 : Étude d'aménagement de Zones d'Expansion de Crue (ZEC) complémentaires sur le territoire : élaboration des AVP et des esquisses de plans de gestion pour les ZEC présélectionnées

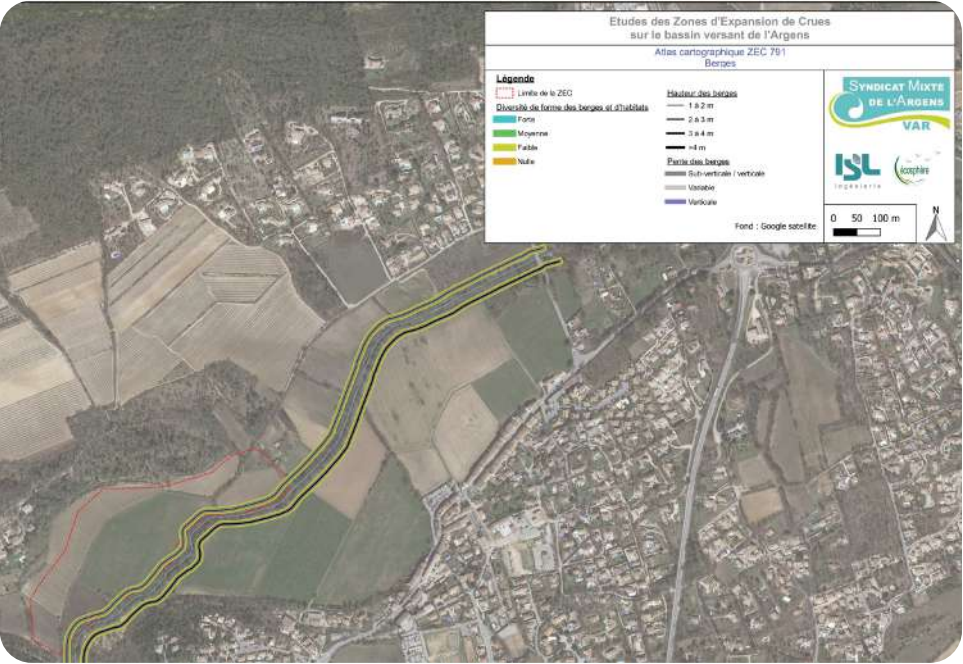
Le SMA a porté une étude sur les zones d'expansion de crues du bassin versant qui intègre le critère de fonctionnalité écologique avec 2 objectifs :

- + Concevoir les modalités de conservation et d'optimisation des ZEC patrimoniales, présentant une qualité écologique ;
- + Concevoir les aménagements de ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique au niveau Avant-Projet dans le but d'augmenter les fonctionnalités et d'améliorer le ralentissement dynamique.

En 2024 il a été élaboré **20 plans de gestion de ZEC patrimoniales** et **8 modélisations de ZEC à fort potentiel**. Une présentation particulière a été faite aux EPCI concernées par les ZEC à fort potentiel (CAPV, DPVa et ECAA). Les résultats finaux ont été présentés lors d'un comité de pilotage à Brignoles où les services de l'État, l'Agence de l'eau et les élus présents ont salué l'intérêt de cette étude et se sont accordés sur la nécessité :

- + De faire connaître le rôle important des ZEC sur le ralentissement des crues ;
- + D'informer les communes sur la situation des différentes ZEC à l'échelle du bassin de l'Argens.

À terme, le SMA mettra en ligne les données de l'action sur son site d'information géographique et accompagnera individuellement des communes volontaires, dans le cadre de l'action 24 du PAPI pour la prise en compte des ZEC dans leurs documents d'urbanisme.



Action n°51 : Promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement

Dans la continuité de l'action portée dans le cadre du PAPI d'intention, **un partenariat a été signé le 10 octobre 2024 avec la Chambre d'Agriculture du Var** afin de mobiliser les acteurs du monde agricole et mettre en œuvre :

- + Une étude des pratiques viticoles et des contraintes actuelles s'y appliquant, permettant de limiter l'érosion et les phénomènes de ruissellement (haies, travail du sol, etc.) ;
- + L'installation et le suivi de parcelles de références pour la mise en application de ces pratiques, en lien avec un ensemble d'indicateurs de l'activité économique et de réduction du ruissellement ;
- + La promotion de ces pratiques vertueuses et la sensibilisation du monde agricole.

Un site sur la commune du Thoronet a été identifié pour développer cette action en raison des enjeux de ruissellement et d'inondabilité d'un lotissement à l'aval. La rencontre avec la commune et le Président de la cave coopérative viticole en décembre 2024 a permis une adhésion au projet et d'engager un planning de travail sur 2025.

3.4. Aménager le fleuve et ses affluents

3.4.1. Mise en oeuvre des travaux d'aménagement du PAPI pour protéger les enjeux du territoire face aux inondations

Action n°35 : Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

OBJECTIF :

Cette opération de travaux située sur les communes de Draguignan et Trans-en-Provence permettra de protéger la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence d'une crue de période de retour 30 ans. Ceci est rendu possible par l'élargissement et sur certains linéaires l'approfondissement du lit de la Nartuby sur 3,9 km et la modification ou la suppression de 17 ouvrages de franchissement ou seuils. Ce projet permet au-delà de la protection des personnes et des biens, une restauration écologique et paysagère de la Nartuby.



Le SMA a obtenu l'ensemble des autorisations préfectorales nécessaires à la réalisation de ces travaux en 2021 et 2022.

Après la réalisation des travaux de dévoiements de réseaux (M1) et le remplacement de 2 passerelles (M2) : passerelle « Collomp » et passerelle d'accès à la zone commerciale de Carrefour en 2022 et 2023 (entreprises Bouygues PRF et Colas), **le marché principal de travaux (M3) a été notifié en mars 2024** (Forézienne, Eiffage GC et ID Verde) et se poursuivra jusqu'à mi-2026. En 2024, les travaux d'élargissement de la Nartuby ont bien avancé, de même que la construction de l'ouvrage de compensation hydraulique : un barrage écrêteur qui permettra de ne pas surinonder les communes du Muy et de la Motte.

Les travaux d'aménagement permettront, et permettent déjà partiellement, comme constaté lors de la crue du 27/10/2024, d'éviter les débordements de la Nartuby pour un débit de projet de 180 m3/s. Il s'agira en 2025 de finaliser la construction du barrage écrêteur à Retru et la poursuite en simultané des augmentations de sections hydrauliques depuis le centre-ville de Trans-en-Provence jusqu'aux casernes militaires de Draguignan.

Le marché de travaux M3 prévoit également en 2025 la reconstruction du pont d'accès au centre Carrefour (Trans-en-Provence) et la reconstruction du pont des Incapis (Draguignan) pour accompagner l'élargissement de la Nartuby. Pour cette même année, 90 % du marché M3 (en cours) devrait être réalisé, et 40 % du marché M4 (dernière tranche de travaux, concernant le pont de Lorgues et les berges amont).

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE





PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + 2025 à mi 2026 : Poursuite des travaux de construction du barrage de Trans-en-Provence et d'aménagement des berges de la Nartuby (marché dit M3) - secteurs des centres-villes de Trans-en-Provence et de Draguignan ;
- + Fin 2025 à mi-2026 : Travaux d'aménagements des berges de la Nartuby secteur du pont de Lorgues (marché M4).



Action n°45 : Programme de prévention des inondations sur la commune de Brignoles

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



L'objectif de cette action est la réduction du risque inondation pour une crue cinquantennale, et la restauration écologique ambitieuse du Caramy.

En 2024, le SMA a travaillé sur la finalisation de l'Avant-Projet et sur la rédaction des dossiers d'autorisation environnementale en étroite collaboration avec les services de l'État. Une phase de concertation a été menée au premier trimestre, permettant à de nombreux Brignolais d'échanger avec les services techniques du SMA, via 2 réunions publiques, 5 sessions de permanences, la mise à disposition d'urnes en mairie, à l'agglomération et à la Communauté d'Agglomération CAPV et enfin via une adresse mail dédiée et toujours fonctionnelle aujourd'hui : action45brignoles@syndicatargens.fr.

Le SMA a rencontré les propriétaires concernés par les emprises travaux afin d'anticiper la procédure de maîtrise foncière prévue pour l'année 2025. Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé en 2024 et une enquête publique est attendue pour le deuxième semestre 2025.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Septembre / Décembre 2023 : Cadrage réglementaire ;
- + Février-Mars 2024 : Réunion publique + concertation publique ;
- + Octobre 2023 / Mars 2024 : Montage des dossiers réglementaires + fonciers ;
- + Avril 2024 : Délibération autorisation président CAPV pour dépôt DUP SUP ;
- + Juin 2024 : Dépôt des dossiers réglementaires + dépôt DUP/SUP après délibération de la CAPV ;
- + Fin de l'année 2025 : Démarrage anticipé travaux : réseaux et démolitions partielles ;
- + Février 2026 : Obtention des arrêtés d'autorisation de travaux + DIG/DUP/SUP/SI ;
- + 2ème semestre 2026 : Démarrage travaux opération globale ;
- + Septembre 2027 : Prise de possession finale du foncier ;
- + Fin 2028 : Fin des travaux.

Action n°62 : Aménagement hydraulique du site de La Palud sur la commune de Fréjus

La Zone d'activités de La Palud accueille plus de 250 entreprises générant environ 2000 emplois sur une superficie de 30 ha, dont 80 à 90% furent inondés lors de la crue de juin 2010. Celle-ci a occasionné des dégâts s'élevant à 35,5 millions d'euros hors axe de pertes directes et de pertes d'exploitation (pertes indirectes), et la zone a connu de nouveaux épisodes de crues majeures depuis cette date : en 2011 puis deux fois en 2019.

Le projet d'aménagements vise à protéger la zone contre les inondations jusqu'à une cote équivalente à deux scénarios :

- + Une crue de l'Argens équivalente à celle de 2010 (supérieure à la crue centennale) combinée à une crue décennale des affluents (Compassis, Vernède, Petite Garonne) ;
- + Une crue centennale de ces affluents couplés à une crue décennale de l'Argens.

Ce projet renforcera la sécurité de la zone en crue mais la protection ne pourra être totale face à des crues exceptionnelles, supérieures au niveau constaté en juin 2010. Le projet consiste en la réalisation d'un système d'endiguement (SE) sur un linéaire d'environ 1.4 km entre la rue de la Vernède et la RN7 comprenant principalement une digue-route en remblais au nord, une digue en rideau de palplanches et un déversoir de sécurité. Une station de pompage sera également construite afin d'assurer l'évacuation des eaux de pluie de la zone protégée dans la Vernède. Des travaux de compensation écologiques ont été réalisés par le SMA en Maîtrise d'œuvre interne dès 2023.

1 Travaux de mesures compensatoires (sous maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage du SMA) :

- Défavorabilisation des milieux, etc. (réalisé en 2024) ;
- ZA La Palud: Pose de clôture anti-retour sur 1.5km (réalisé en 2024) ;
- Création de trois passages sous la RD7 (cistuducs) reliant les étangs de Villepey à un réseau de futures mares (réalisé en 2024) ;
- Création de mares compensatoires (prévu pour le premier trimestre 2025).

2 Travaux de dévoiement des réseaux : canalisations de la Société de Canal de Provence et ouvrages hydrauliques présents dans la zone de chantier.

Deux conventions ont été conclues entre le SMA et la SCP en 2024, pour un montant de 560K€HT afin de réaliser plusieurs aménagements différents, du fait de la présence de réseaux d'eaux brutes dans l'emprise des aménagements.



Première convention :

- Protection d'une canalisation en 800 du côté de la rue de la Vernède, via le déplacement du fourreau DN1000 (réalisé en 2024) ;
- Repiquage d'un maillage en 150 sur une canalisation de diamètre 800, alors qu'il était initialement piqué sur une canalisation de DN 500 à déplacer ultérieurement pour libérer les emprises du chantier de station de pompage (réalisé en 2024).

Deuxième convention :

- Dévoiement d'une conduite DN500 en provisoire au niveau de la cuisine centrale, déplacement du poste au niveau d'ESTERELCARS et d'Hôtel B&B et la déviation de l'exutoire de purge situé sur la Vernède (réalisé en 2024). La deuxième phase consistera en la réalisation du dévoiement de la conduite DN500 le long de la Vernède en définitif et de la déviation de la conduite DN150 de l'Hôtel B&B (45mL) ;
- Conduite DN200 : les travaux consistent en la réalisation d'une baïonnette au droit de la digue nord.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié en juillet 2024. L'opération de travaux fait l'objet d'un marché composé de deux lots :

- Le lot n°1 (réalisation du système d'endiguement) a été attribué à un groupement d'entreprises dont le mandataire est TP SPADA pour un montant de 15 136 462 €HT en 2024. Les travaux préparatoires, en amont des travaux du système d'endiguement, commenceront au premier trimestre 2025 tels que le dévoiement des réseaux des concessionnaires dans l'emprise des travaux, la création de plus de 2km de pistes d'accès, l'installation de la base-vie du chantier (côté rue de la Vernède) et la création de l'aire de stockage des matériaux ;
- Le lot 2 (construction de la station de pompage) dont la passation est en cours, sera attribué en 2025.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + 2024 : échanges avec la DDTM et la DREAL au cours de l'instruction du PAC ;
- + Juin 2024 : publication des marchés de travaux ;
- + Fin 2024 : obtention de l'arrêté modificatif d'autorisation et notification du lot 1 des travaux ;
- + 2025 : commencement des travaux et notification des travaux du lot 2.



3.4.2. Restaurer le bon fonctionnement sédimentaire et écologique en rendant au cours d'eau sa forme naturelle

Action n°34 : Aménagements hydrauliques sur la Nartuby amont (Châteaudouble)

L'action 34a du PAPI prévoit la réalisation de travaux pour restaurer le bon fonctionnement de la Nartuby et protéger les enjeux présents dans la traversée de la commune de Châteaudouble.

Depuis 2020, différents aménagements ont été étudiés. Le choix du scénario final d'aménagement résulte d'un important travail de concertation avec l'ensemble des partenaires du projet (services de l'État, Agence de l'Eau, OFB, Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Département, commune de Châteaudouble, propriétaires privés), lors des différentes réunions techniques et de pilotage.

Le scénario adopté est celui qui répond au mieux aux objectifs de restauration des fonctionnalités hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques de la Nartuby en regroupant les avis de l'ensemble des partenaires et en respectant la faisabilité économique du projet.

En 2023, les dossiers règlementaires ont été déposés auprès des services de l'État. Une enquête publique conjointe s'est déroulée durant l'été 2024, ce qui a permis l'obtention de l'ensemble des autorisations environnementales et servitudes d'utilités publiques en décembre 2024.

Le marché de travaux a été attribué au groupement : Valérian, Malet, ATP Environnement fin décembre 2024.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune début 2025 ;
- + Libération des emprises février et mars 2025 ;
- + Dévoiement des réseaux AEP et EU en avril et mai 2025 ;
- + Travaux de terrassement et génie civil de juillet à octobre 2025 ;
- + Génie écologique de septembre à novembre 2025.



Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



Action n°47 : Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau

La réalisation de ce programme de travaux a pour ambition la restauration des fonctionnalités du cours d'eau et a été initiée en 2018.

Ce projet vise à améliorer le fonctionnement global de la Florièye en intervenant sur les contraintes morphologiques (seuils en rivière notamment).

Ce programme s'articule autour de plusieurs interventions : l'effacement de deux passages à gué, l'élargissement localisé et la reprise et le confortement de berges sur presque un kilomètre de cours d'eau traversant le centre urbain de Taradeau.

En 2024, Le SMA a déposé un dossier de servitude d'utilité publique afin de résorber les derniers blocages fonciers et pérenniser l'entretien des aménagements prévus. En parallèle les négociations foncières se sont poursuivies. Le SMA attend l'ouverture de l'enquête publique pour le deuxième trimestre 2025.

Le dossier de Projet a été finalisé et après des investigations géotechniques, le dossier de consultation des entreprises pour la sécurisation de la falaise surplombant la future voie d'accès au hameau St Joseph a été élaboré afin de pouvoir lancer un marché en 2025.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Sécurisation de la falaise : été 2025 ;
- + Libération du foncier nécessaire aux travaux : 1er semestre 2026 ;
- + Démarrage des travaux : fin d'été 2026 ;
- + Réception des travaux fin 2027.



Hors PAPI (transfert) : Étude pour la restauration morphologique du Réal

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



Le Réal et son principal affluent le Vallon de Sainte Cécile exposent la commune des Arcs à des crues importantes. Les crues de juin 2010 et novembre 2011 ont mis en évidence la vulnérabilité de la commune.

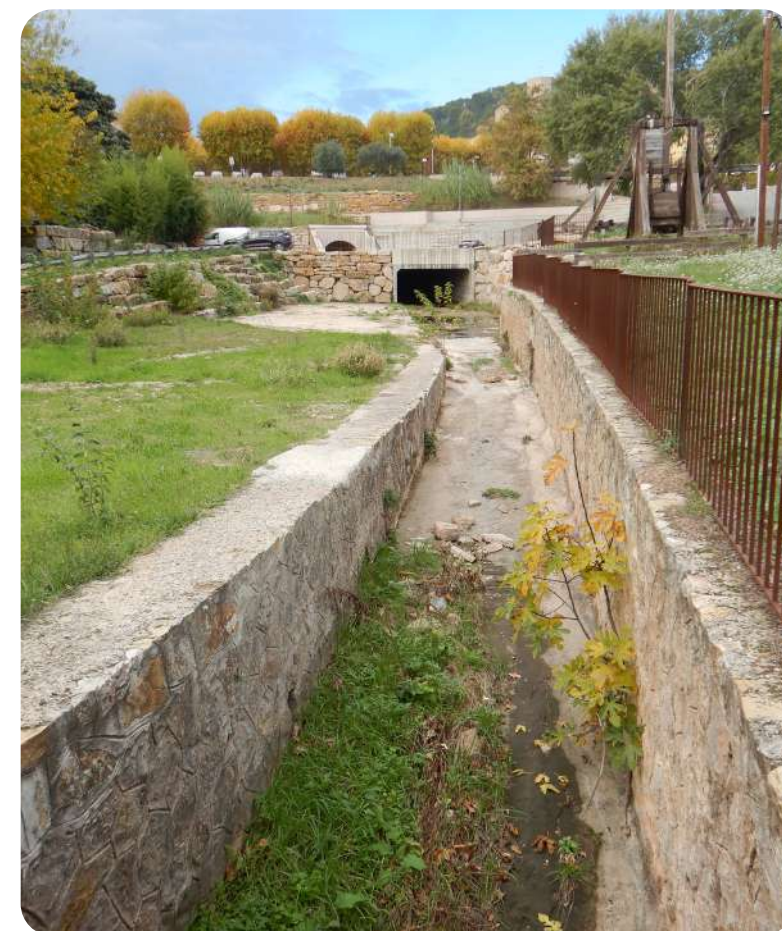
En 2017, le SMA a lancé une mission visant à restaurer les fonctionnalités du cours d'eau tout en prenant en compte la réduction du risque d'inondation (appel à projet l'Agence de l'eau). Il s'agissait en partie de reconsidérer le Réal sans son cuvelage et de proposer un cheminement piétonnier qui permette de révéler les qualités du lieu, les vues sur le paysage des Arc-sur-Argens, mais aussi de valoriser les espaces plus refermés sur le cours d'eau.

En cohérence avec les projets communaux, l'ambition du projet consiste à créer un équilibre « symbiotique » entre le développement et la protection de la biodiversité propre aux berges et de meilleures pratiques du lieu, « natures » et « usages » se valorisant ainsi mutuellement.

Un Maître d'œuvre a été recruté en 2024 afin de réaliser l'étude d'avant-projet (AVP). Un premier COPIL a eu lieu le 27 mars 2024 pour présenter le maître d'œuvre et l'opération, de faire un tour de table et de recueillir les attentes des membres du COPIL, aborder les montages techniques, réglementaires et financiers de cette opération.

Un second COPIL s'est déroulé le 19 juin 2024 pour présenter le projet de renaturation hydromorphologique du cours d'eau du Real dans son lit majeur sur le tronçon compris entre l'aval de la partie couverte intramuros et le pont de la D91. L'opération a été chiffrée à 1 400 000 € HT. Ce projet constituera un bénéfice pour le cours d'eau, le milieu rivulaire et offrira un espace de fraîcheur dans un contexte de changement climatique.

Le SMA a poursuivi ses recherches de financement auprès de l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et l'Europe. Les élus de DPVA n'ont pas souhaité poursuivre l'opération dans l'attente d'un plan de financement robuste.



3.4.3. Intervenir sur les ouvrages dégradant les continuités, notamment hydrauliques et pour la faune des cours d'eau

La création d'une passe à poissons sur le seuil du Béal

Le Département du Var, propriétaire du seuil du Béal doit réglementairement restaurer la continuité écologique.

Depuis 2023, l'ensemble du linéaire des Arcs-sur-Argens à Fréjus a été mis en conformité, afin de restaurer la continuité écologique des espèces migratrices. Le seuil du Béal est le dernier ouvrage de ce linéaire à constituer un obstacle à la remontée piscicole. Le seuil doit être aménagé dans les plus brefs délais.

Pour assurer la cohérence de travaux de GEMAPI sur le bassin versant, le Département a décidé de confier le projet d'aménagement du seuil du Béal au SMA. Lors du Comité de pilotage du 21 septembre 2022, le choix a été fait de s'orienter vers la construction d'une passe à poissons et ne pas retenir l'arasement partiel du seuil (sans efficacité hydraulique démontrée).

Après la finalisation de l'Avant-projet par le Maitre d'œuvre, le SMA a réalisé en 2023 en régie le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement, afin de pouvoir réaliser les travaux à l'été 2024.



Ce dossier a été déclaré complet par la DDTM et a été instruit au premier semestre de 2024. Les travaux préparatoires étaient en cours lors de la crue d'octobre 2024, provoquant la destruction des terrassements préalables à la construction de la passe à poissons. Le calendrier des travaux initialement dicté par la prise en compte de contraintes environnementale est très peu favorable d'un point de vue hydraulique du fait du positionnement de la fouille au milieu de l'axe d'écoulement du cours d'eau. À la suite d'une réunion réalisée fin 2024 entre le SMA, la DDTM et l'OFB, il a été convenu que le SMA rédige et dépose un Porté à Connaissances pour argumenter la modification du calendrier des travaux, suite à la crue d'octobre 2024, en privilégiant la période des basses eaux. Le reprise des travaux est proposée pour le mois de juin 2025.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Janvier 2025 : dépôt du PAC ;
- + Mars 2025 : obtention de l'accord des services de l'État et dévavorabilisation de la zone de chantier (cistudes, oiseaux, chiroptères) ;
- + Juin 2025 : démarrage des travaux ;
- + Fin octobre 2025 : fin des travaux.

3.5. Sensibiliser le public au patrimoine naturel de l'Argens

3.5.1. Communication sur les réseaux sociaux

L'un des objectifs du SMA est de faire émerger et de pérenniser la connaissance et la conscience du risque auprès du grand public. En effet, les retours d'expérience réalisés à la suite des inondations récentes ont mis en exergue un déficit dans ce domaine, ce qui a été l'origine de nombreux comportements inadaptés voire dangereux en période de crise.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

S²LOW

f

Facebook

Followers global : 1593

	Année 2023	Année 2024	
Vues de la page	-	64.5 K	
Couverture (= nombre de personnes qui ont vu au moins 1 fois une publication de la page)	26.6 K	31.2 K	+4.6 K
Visites de la page	4.2 K	13.8 K	+9.6 K
Followers en plus	106	206	+100

in

LinkedIn

Followers global : 1905

	Année 2024
Vues de la page	1 938
Visiteurs uniques	855
Impressions globales	74 010
Réactions	1 857
Nouveaux abonnés au cours des 359 derniers jours	789

Top des publications

Titre	Date de publication	Couverture	Mentions J'aime et réactions	Commentaires	Partages
L'eau de retour dans la Nartuby ? Vous avez peut-être pu observer hier... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 22 fév 2024	8,2 K	36	1	51
Risque inondation : dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 8 mar 2024	5,2 K	22	1	31
Poursuite des travaux d'aménagements de la Nartuby Dans le ca... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 15 juil 2024	4,9 K	25	1	40
Un ouvrage hydraulique à Trans-en-Provence pour neutraliser l'impact... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 14 nov 2024	3,7 K	20	0	26
Le Syndicat Mixte de l'Argens a l'échelle de la basse vallée de l'Argens... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 30 avr 2024	3,3 K	36	2	17
Mise en service de la passerelle Carrefour. Le Syndicat Mixte de l'Arg... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 23 mai 2024	3,1 K	38	3	27
Retour sur l'épisode de crue du 9 et 10 mars 2024 Les dernières plu... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 15 mar 2024	2,9 K	38	2	26
Ce matin, les bénévoles de l'Association Syndicale des Canaux de Trans en ... Vidéo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 25 mar 2024	2,8 K	17	1	11
#METEOB3 Vigilance ORANGE #Pluieinondation et JAUNE pour les #Or... Photo - Syndicat Mixte de l'Argens	Booster 24 oct 2024	2,6 K	15	0	21

3.5.2. Animations auprès des scolaires (Contrat Nartuby)

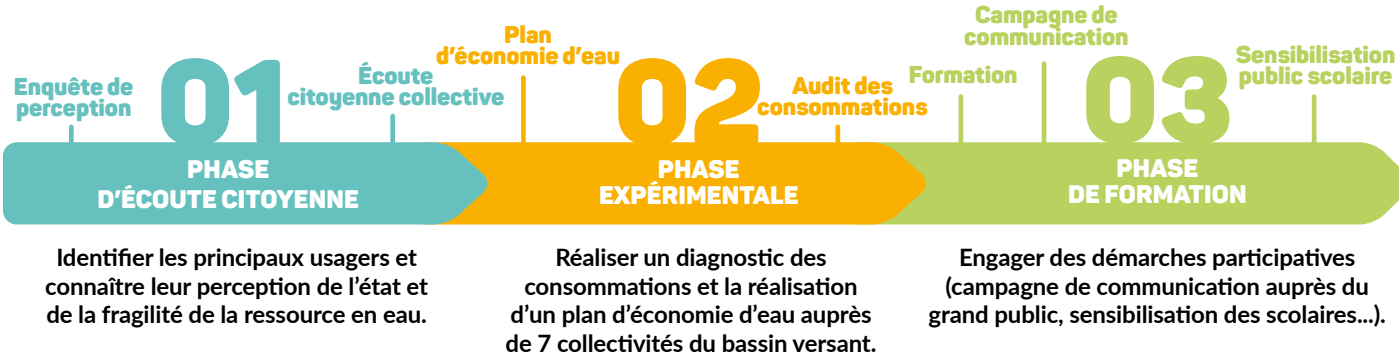
Dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby, et en partenariat avec l'Éducation Nationale, un dispositif pédagogique, avec pour thème principal « **L'eau et la biodiversité : la richesse de nos milieux, un monde à découvrir !** » a été mis en place pour la deuxième année lors de l'année scolaire 2023-2024.

Elle permet aux enseignants du territoire de bénéficier d'un accompagnement scientifique pour développer un programme pédagogique autour des différentes thématiques du Contrat de rivière.



3.5.3. Sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet Économisons l'eau en Provence Verte

En complément du PTGE Caramy Issole, le Syndicat Mixte de l'Argens a répondu à l'appel à projet « Eau et participation citoyenne » lancé par l'Agence de l'Eau. Le projet « **Économisons l'eau en Provence Verte** » vise à inciter l'ensemble des usagers de l'eau à réduire leur consommation d'eau. Pour mémoire, le projet, lancé en avril 2022, se décline en trois phases :



Au total, six communes du bassin versant ont participé à cette démarche d'exemplarité en participant à des formations et en élaborant un diagnostic des consommations en eau des bâtiments et espaces communaux. Ces diagnostics ont été remis aux membres des conseils de l'eau en 2024. Le Syndicat Mixte de l'Argens a ensuite pu les accompagner dans la définition de leurs besoins et dans la co-construction d'une feuille de route opérationnelle pour une gestion économe de la ressource en eau.

Enfin le 19 décembre 2024, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé un évènement favorisant la mise en réseau de l'ensemble des membres des conseils de l'eau autour des sujets de préservation et de partage de la ressource en eau. Cette étape est essentielle pour poursuivre et promouvoir les initiatives déjà engagées.

L'équipe du SMA a animé un temps de partage et d'échanges avec les membres des conseils de l'eau afin de valoriser les opérations déjà engagées sur le territoire. Cette séquence a permis la découverte d'actions concrètes d'économies d'eau (remplacement des canalisations occasionnant des fuites d'eau, saisie et analyse des consommations en eau, actions mises en œuvre par les services plomberie et espace vert, relevés de compteurs mensuels permettant de réagir plus rapidement aux fuites, récupération des eaux de pluies pour l'arrosage...)



4. Orientations 2025

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE



Pour l'aménagement du fleuve et de ses affluents :

- Poursuivre les aménagements d'élargissement de la Nartuby et le traitement des principaux ponts et ouvrages d'art. Action la plus élevée en coût financier du PAPI, il s'agit d'un tournant dans la concrétisation de travaux attendus à Trans-en-Provence et Draguignan par la population ;
- Après les travaux préparatoires réalisés en 2024, commencer les travaux d'endiguement de La Palud ;
- Réaliser en 2025 le programme de restauration de la Nartuby amont à Châteaudouble ;
- Commencer les premiers travaux sur la Florièye et poursuivre en 2026 une fois les verrous fonciers levés au moyen des procédures réglementaires.

Pour améliorer la résilience du territoire et anticiper les changements :

- Le dispositif ALABRI porté par le SMA est en phase de mise en œuvre sur l'ensemble des 5 intercommunalités : il s'agit de communiquer avec l'appui des communes pour sensibiliser la population au risque inondation et en aidant les propriétaires ou locataires à se prémunir des inondations par des solutions simples de protection (batardeaux / travaux d'adaptation du bâti) ;
- L'installation de 7 stations supplémentaires de suivi des cours d'eau pour améliorer la connaissance et permettre de mieux surveiller les crues des affluents de l'Argens et bénéficier de nouveaux outils de suivi au moment des crues mais aussi lors des situations de sécheresse.

Pour rendre nos milieux aquatiques plus résilients et les protéger :

- Les programmes d'entretien et de restauration couvrent aujourd'hui la majorité du territoire, il s'agit de mettre en œuvre les programmes pour rendre le fleuve Argens et ses affluents plus résilients pour l'avenir ;
- La démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été initiée et le dossier préliminaire validé en Conseil syndical : il est prévu d'entrer dans la phase de construction de cet outil au service du territoire.

Le SMA poursuivra également les actions de préservation de la ressource en eau :

- La validation définitive du PTGE de la Bresque pour entrer dans les premières actions structurantes et dans l'accompagnement des gestionnaires de canaux ;
- La poursuite de l'étude prospective de vulnérabilité de la ressource à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Argens, pour partager un diagnostic et construire une stratégie résiliente face aux périodes de sécheresse ;
- Poursuivre un suivi étendu des débits de l'Argens et de ses affluents (Nartuby, Caramy et Issole, Bresque).

Enfin **les opérations de sensibilisation du public** seront poursuivies en lien avec nos partenaires pour mettre en valeur les activités du Syndicat. **Une mise en ligne du site internet est programmée en 2025.**

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 083-200047611-20250606-D_2025_018-DE

Établissement Public Territorial de Bassin



Antenne de Fréjus

Parc d'activités Le Capitou Pôle BTP
32 Allée Sébastien Vauban
83600 Fréjus

Le siège

Place des Moulins
83720 Trans-en-Provence
Tél. : 09 72 45 24 91

Antenne de Brignoles

ZAC Nicopolis
Rue des Genévriers
83170 Brignoles

contact@syndicatargens.fr
www.syndicatargens.fr

